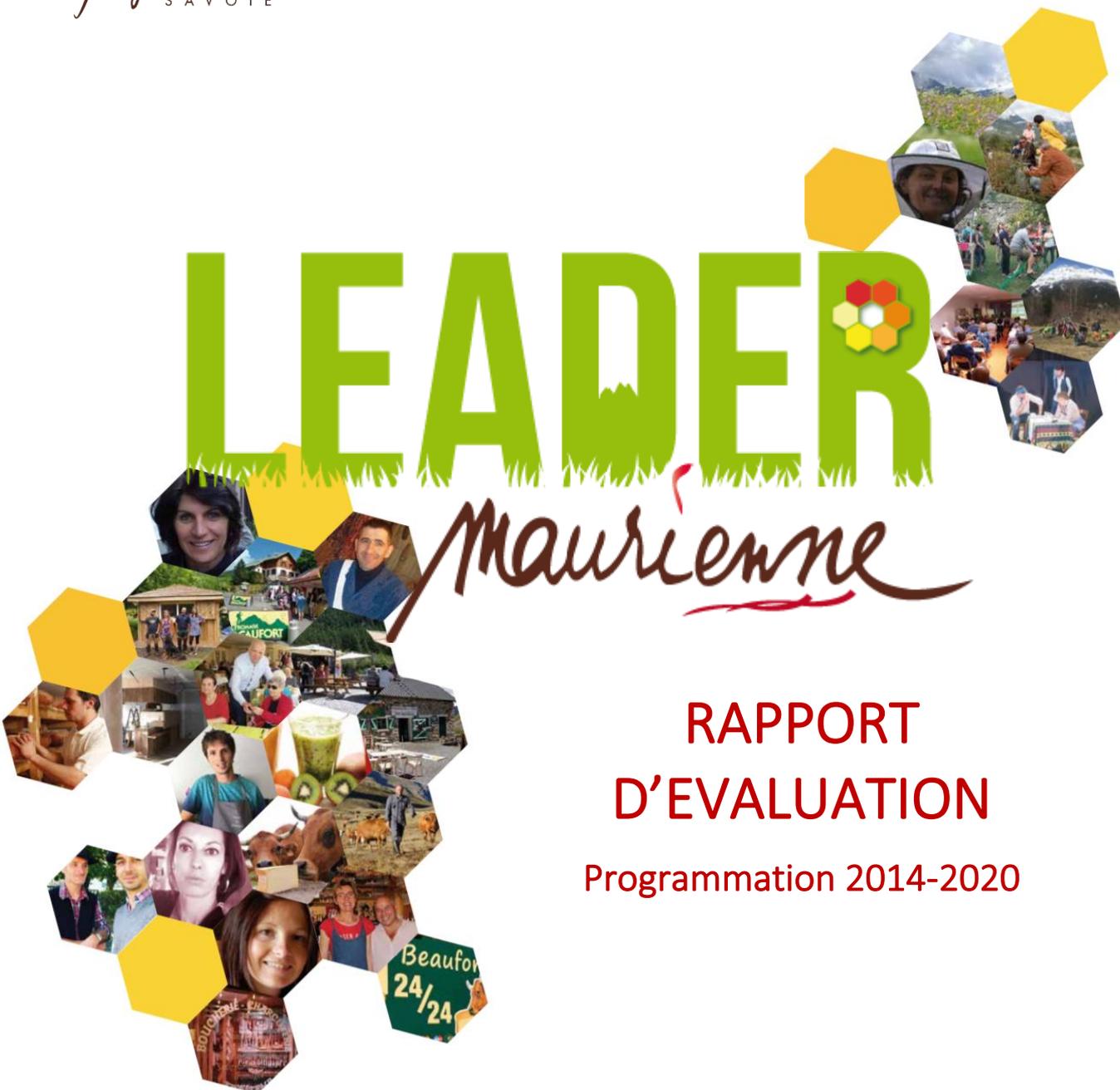




FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



**RAPPORT
D'ÉVALUATION**
Programmation 2014-2020

Syndicat de Pays de Maurienne : 04 79 64 12 48

Myriam NGUYEN, animatrice du programme : leader@maurienne.fr

Christel ROMERO, gestionnaire du programme : gestion.leader@maurienne.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	4
INTRODUCTION	5
Une longue mise en place.....	5
... Dans un contexte territorial mouvant.....	5
La stratégie leader Maurienne	6
Méthodologie retenue pour l'évaluation	7
Synthèse des résultats.....	9
EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER.....	11
1 Gouvernance territoriale.....	11
1.1 Un périmètre d'intervention pertinent.....	11
1.2 Un réseau d'acteurs public/privé multisectoriel impliqué.....	13
1.3 Un processus de sélection efficace	14
2 Animation et fonctionnement du GAL.....	16
2.1 Une bonne articulation du programme avec les autres politiques publiques	16
2.2 Un accompagnement des porteurs et une gestion du programme efficients.....	17
2.3 Un circuit de gestion améliorable, notamment au niveau de la demande d'aide	18
2.4 Une consommation efficace des crédits alloués	19
3 Communication.....	20
3.1 Une communication régulière autour du programme	20
3.2 Des besoins persistants de communication autour des projets	21
EVALUATION DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT.....	23
1 Les actions soutenues.....	23
1.1 Des Projets en phase avec à la stratégie, notamment sur la production agricole	23
1.2 Un projet de coopération transfrontalière ralenti, en cours de réalisation	23
1.3 Un rééquilibrage des financements entre production et commercialisation	23
1.4 Une proportion importante de projets autour de 20 000 € de dépenses	24
2 Impacts de la stratégie locale de développement.....	25
2.1 Les différents publics impactés par le programme.....	25
2.2 Un programme vecteur de changements	25
2.2.1 Les effets induits de la valorisation des produits locaux sur les cibles finales.....	25
2.2.2 Questionnement sur les modes de consommation alimentaire.....	25
2.3 Impacts sur la lisibilité des acteurs des filières courtes	25
2.3.1 Un réseau de professionnels renforcé	25

2.3.2	... mais une lisibilité externe jugée insuffisante	25
3	Impact des actions de soutien à la commercialisation en circuits court	26
3.1	Les bénéficiaires, leur répartition géographique et par type d'acteurs	26
3.2	Des impacts sur les volumes et la diversité de produits locaux commercialisés difficiles à évaluer.....	27
3.3	Contributions générales des actions soutenues sur la commercialisation.....	27
3.4	Des enseignements sur la commercialisation en circuit-court	28
3.5	Des intentions de départ ambitieuses... ..	28
3.6	...mais pas toujours réalisables	28
3.7	Zoom sur la restauration collective : quels retours d'expérience sur la pratique des circuits courts ?	29
3.7.1	Une équation complexe entre l'ambition des établissements et la disponibilité opérationnelle de la ressource.....	29
3.7.2	Des actions réalisées mais peu de passage à l'acte à la fois des commanditaires et des producteurs.	30
3.7.3	Spécificité de la petite enfance : 0-3 ans.....	30
4	Impacts des actions de soutien à la production agricole	31
4.1	Contribution à la diversification de l'offre alimentaire et au soutien de l'existant	31
4.2	Contribution du programme à l'installation agricole	31
4.2.1	Cumul avec le dispositif Dotation Jeune Agriculteur (DJA)	31
4.2.2	Complémentarité du dispositif LEADER pour les installations hors DJA.....	31
4.3	Contribution au soutien des outils collectifs	32
5	Impacts des actions de sensibilisation	32
EVALUATION DE LA PLUS-VALUE DU PROGRAMME.....		33
1	Un programme au service de la création d'activité et de l'emploi.....	33
1.1	Presque un projet sur deux concerne une création d'activité	33
1.2	Des projets permettant de créer et/ou maintenir de l'emploi localement.....	34
2	Répartition et redistribution des fonds captés.....	34
2.1	Une bonne répartition territoriale des fonds captés	34
2.2	Des fonds redistribués localement.....	34
3	Contribution à l'innovation	34
4	Un programme vecteur de consommation et de coopération	35
CONCLUSION		37
1	LEADER : des fondamentaux qui ont prouvé leur efficacité	37
2	Les limites de la mise en œuvre et pistes de réflexion.....	37
2.1	Un programme satisfaisant malgré un long démarrage et des délais de gestion qui limitent l'atteinte de certains objectifs.....	37

2.2	Animation et gouvernance : des pistes d'amélioration recensées	37
2.2.1	Le processus de sélection	37
2.2.2	Le suivi des projets soutenus.....	38
3	Une stratégie locale de développement jugée en adéquation avec les enjeux de la Maurienne.....	38
4	Les perspectives après le programme.....	38
4.1	Les limites de réalisations.....	38
4.2	Les actions à poursuivre	38
4.3	Les nouveaux besoins identifiés.....	38

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Frise chronologique de la mise en place du programme LEADER 2014-2020	5
Figure 2 : Référenciel d'évaluation co-construit et partagé.....	7
Figure 3 : Périmètre du GAL Maurienne.....	11
Figure 4: Ancrage territorial des projets	11
Figure 5: Répartition géographique des projets soutenus.....	12
Figure 6: Nb de projets / FA1.....	12
Figure 7: Nb de projets / FA2.....	12
Figure 8: Nb de projets / FA3.....	12
Figures 9: Typologie des porteurs de projets.....	14
Figure 10 : Cycle de programmation	15
Figure 11: Partenariats financiers autour du programme	16
Figure 12: Perception des porteurs de projets sur le montage administratif des dossiers	17
Figure 13: Nombre médian de jours entre la programmation et l'envoi d'un arrêté attributif de subvention au porteur / Nombre médian de jours entre la réception de la demande de solde et le paiement du FEADER au porteur.....	19
Figure 14: Comparaison Maurienne / Région AURA sur la consommation des crédits FEADER	20
Figure 15: Par quelle voie les porteurs de projets ont-ils connus le programme LEADER.....	21
Figure 16: Evolution de la maquette FEADER	24
Figure 17: Répartition du FEADER / projets sélectionnés au 08/01/2021	24
Figure 18: Dépenses des projets sélectionnés au 08/01/2021	24
Figure 19: Répartition géographique des projets de commercialisation et typologie des bénéficiaires par type d'acteurs	26
Figure 20 : : Réponses à la question à choix multiples « Selon-vous, votre projet contribue surtout à »	27
Figure 21 : Réponses à la question à choix multiples "Selon vous, travailler en circuit-court implique"	28
Figure 22 : Répartition géographique des projets de production agricole	31
Figure 23 : Données parcours DJA 2014-2020 pour la Maurienne – source chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc.....	31
Figure 24 : Contribution des projets au soutien des outils collectifs.....	32
Figure 25 : Ce que LEADER a apporté aux projets.....	33
Figure 26: Typologie des projets sélectionnés au 08/01/2021	33
Figure 27: Répartition territoriale des crédits (FEADER + cofinanceurs)	34
Figure 28: Type de modifications opérées pour correspondre aux critères de sélection.....	36
Figure 29 : Les piliers fondateurs des programme LEADER	37

INTRODUCTION

Une longue mise en place...

2014 : Le Syndicat du Pays de Maurienne prépare et dépose une candidature auprès du programme LEADER pour valoriser et diversifier l'offre alimentaire du Pays de Maurienne

Février 2015 : Candidature Maurienne retenue

Février 2017 : Convention entre l'autorité de gestion (AG) : Région Auvergne Rhône-Alpes, l'organisme payeur : Agence de Services et de Paiement (ASP) et le Groupe d'Action Locale (GAL) Maurienne

2018 : Mise en place des avances de trésorerie remboursables (ATR) par l'AG pour les porteurs privés afin de pallier aux délais de mise en œuvre du programme

Juin 2018 : Livraison de l'interface Sharepoint au GAL Maurienne

Octobre 2018 : Formation du GAL à l'outil OSIRIS et premier paiement sur la mesure 19.4 (année 2016)

Décembre 2018 : Edition des premiers engagements juridiques (mesure 19.2)

Mai 2019 : Premiers paiements (mesure 19.2)

Juin 2019 : Evolution du périmètre du programme : la commune de St Léger intègre le GAL Maurienne

Juin 2020 : Fermeture des fiches actions 1, 2, 3 et 4 : les dossiers déposés avec accusé de réception consomment l'enveloppe de FEADER disponible.

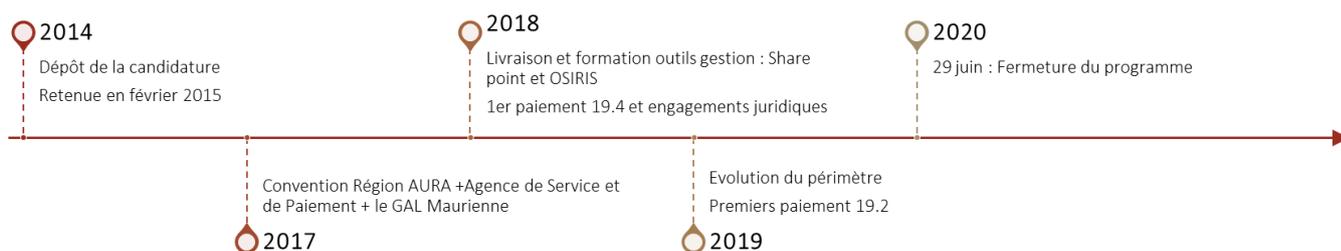


Figure 1 : Frise chronologique de la mise en place du programme LEADER 2014-2020

... Dans un contexte territorial mouvant

Promulguée 2015, la loi portant sur la **réforme territoriale** de la République confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. La clause de compétence générale est supprimée pour les départements et les régions qui n'auront donc plus le droit d'intervenir sur tous les sujets.

En 2016 les régions **Auvergne** et **Rhône-Alpes** fusionnent dans un contexte de changement de majorité politique.

Entre 2016 et 2019 plusieurs communes du territoire se rassemblent en **communes nouvelles** :

- Val-Cenis regroupe Bramans, Lanslebourg, Lanslevillard, Sollières-Sardières et Termignon
- Saint-François-Longchamp réunit Montaimont, Montgellafrey et Saint-François-Longchamp
- La Tour-en-Maurienne avec Le Châtel, Pontamafrey-Montpascal et Hermillon
- Val d'Arc en entrée de vallée recouvre les anciennes communes d'Aiguebelle et Randens

L'année 2020 est marquée par la **pandémie de Covid-19**, les restrictions qu'elle a induites et leurs conséquences sanitaires, sociales et économiques ne sont que partiellement mesurables aujourd'hui.

La stratégie leader Maurienne

Priorité

Valoriser et diversifier l'offre alimentaire montagne du Pays de Maurienne

Enjeux

Créer les conditions et les synergies favorables au développement d'une « alimentation de territoire »

Conforter les liens économiques et sociaux pour créer de la valeur ajoutée sur le territoire

Axes stratégiques croisés

CONFORTER

Une agriculture de montagne diversifiée et respectueuse de l'environnement

STRUCTURER

Des circuits courts structurés pour une économie de proximité plus dynamique

CONSTRUIRE

Des réseaux d'acteurs comme vecteur de consommation, de coopération et d'innovation

CULTIVER

Une « identité Maurienne » pour une alimentation de qualité

Fiches Actions

Production et transformation des produits alimentaires de montagne

Commercialisation de ces produits de montagne en circuits courts

Sensibilisation de la population locale et touristique à l'agriculture de montagne et ses produits

Coopération avec le GAL « Escartons e Valli Valdesi » en Italie

Animation et fonctionnement du GAL Maurienne

Principales réussites attendues

- 🌱 Une gamme de produits locaux plus large
- 🌱 Installation de nouveaux agriculteurs
- 🌱 Création d'outils de transformation collective et/ou individuelle (végétale et animale)
- 🌱 Renouvellement de l'offre alimentaire locale

- 🌱 Augmentation des volumes de produits locaux vendus localement
- 🌱 Une logistique adaptée aux produits locaux et à ses particularités (volumes, saisonnalités, typicité...)
- 🌱 Actions de sensibilisation, animations culturelles à l'échelle vallée sur le thème de « l'alimentation de territoire »

- 🌱 Réalisation d'actions conjointes avec d'autres territoires LEADER
- 🌱 Des rencontres entre acteurs des deux territoires, partages d'expériences constructifs
- 🌱 Intégration des connaissances acquises dans les initiatives de la Maurienne (ex : variétés anciennes de montagne, arboriculture, viticulture...)

Méthodologie retenue pour l'évaluation

Un référentiel d'évaluation co-construit et partagé

A partir des questions évaluatives définies en janvier 2021 par les membres du comité de programmation, un référentiel d'évaluation a été élaboré et validé en mars 2021.



Figure 2 : Référentiel d'évaluation co-construit et partagé

L'évaluation a été réalisée en interne par l'animatrice et le gestionnaire du programme.

Des indicateurs de réalisation et de performance ont été définis, d'ordre quantitatif issus de données statistiques et d'ordre qualitatif rendant compte de perceptions.

Plusieurs outils ont été mobilisés :

- Enquêtes auprès des porteurs de projets et des membres du comité de programmation ;
- Etudes de cas auprès des structures de RHD ;
- Recueil de bilans d'actions à dire d'acteurs : les P'tits plats d'Aurore

Une étude aux résultats représentatifs pour les bénéficiaires et la gouvernance du programme

Entre mars et mai 2021 s'est déroulée l'enquête auprès des porteurs de projets et des membres du comité de programmation à partir de questionnaires élaborés collectivement en janvier 2021.

Taux de retours aux questionnaires :

- 53 porteurs de projets ont obtenu un accusé de réception au 30/06/2020.
Parmi ces 53 personnes ou structures, 6 ont abandonnées la procédure.
Restent **47 porteurs de projets au 31/12/2020** : cette population a été interrogée au sujet du programme LEADER.

66% des porteurs de projets LEADER ont pu évaluer le programme : 31 réponses

Avec une répartition à l'image du profil des bénéficiaires du programme : à 90% privé (89% dans la population mère) et à 52% des producteurs (49% dans la population mère).

- 31 personnes siégeaient au comité de programmation en décembre 2020.
Elles ont toutes été invitées à répondre au questionnaire d'évaluation du programme.

52% des membres du comité de programmation ont évalué de programme : 16 réponses

53% des membres du collège privé et 50% des membres du collège public.

58% des membres titulaires et 42% des suppléants

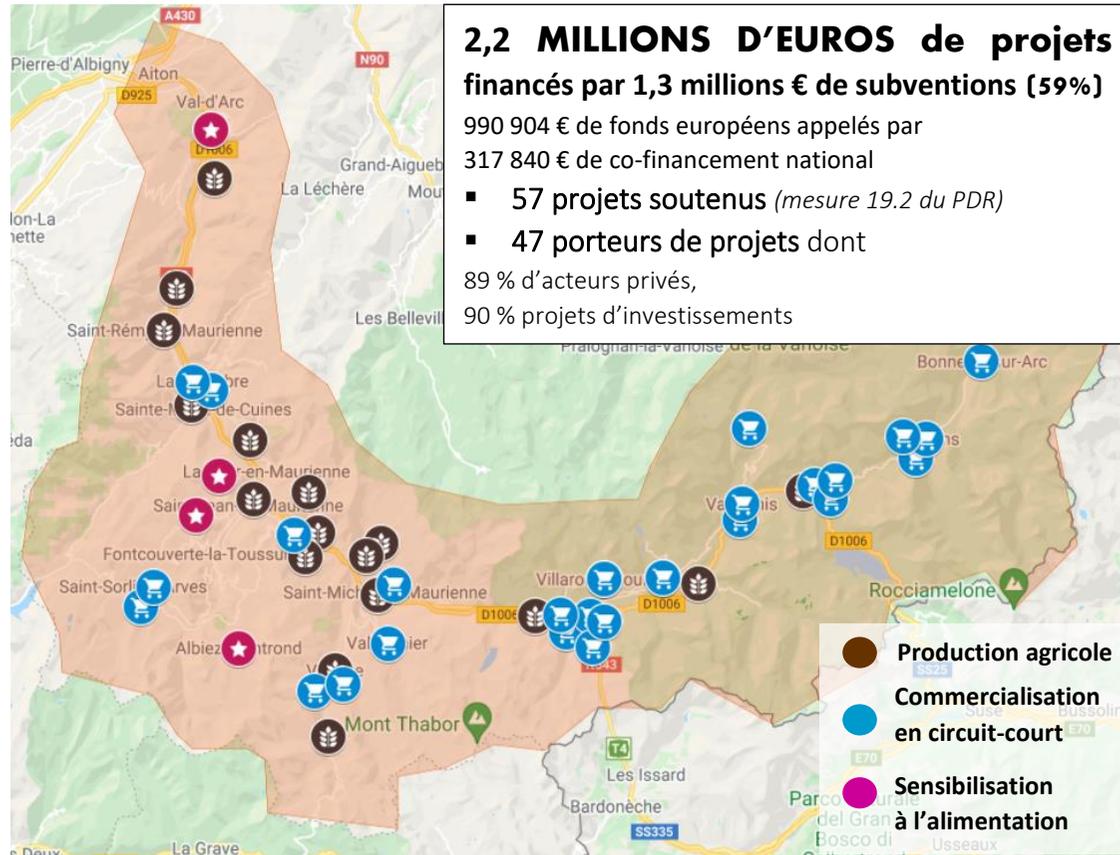
Un partage des résultats toujours en cours

28 mai 2021 : présentation des résultats au comité de programmation

31 mai 2021 : partage des résultats et échanges sur des données complémentaires avec le pôle aménagement et développement du Syndicat du Pays de Maurienne

8 juin 2021 : présentation en comité syndical du SPM

Synthèse des résultats



AU SERVICE DE LA CREATION D'ACTIVITE ET DE DES « PETITS » PROJETS

Coût médiant à 19 450 € de dépenses éligibles
50 % des projets n'auraient pas pu se réalisés sans l'aide du programme
47 % des projets sont des créations d'activités :

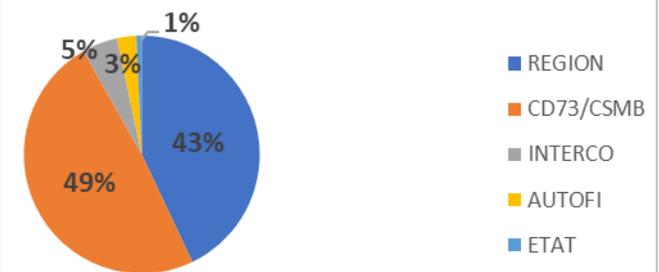
- 11 installations agricoles : maraichage, œufs, plantes aromatiques et médicinales, miel, agneau BIO, élevages laitiers petits ruminants
- 12 créations d'activité : magasins, e-commerce, restauration hors domicile, distributeur automatique

UN PROGRAMME EUROPEEN LEADER QUI REPOND A SES OBJECTIFS

Période 2014-2020 - données arrêtées au 08 janvier 2021

Origine des cofinancements

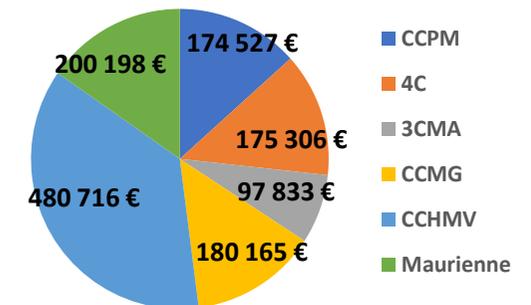
57 projets 19.2 sélectionnés



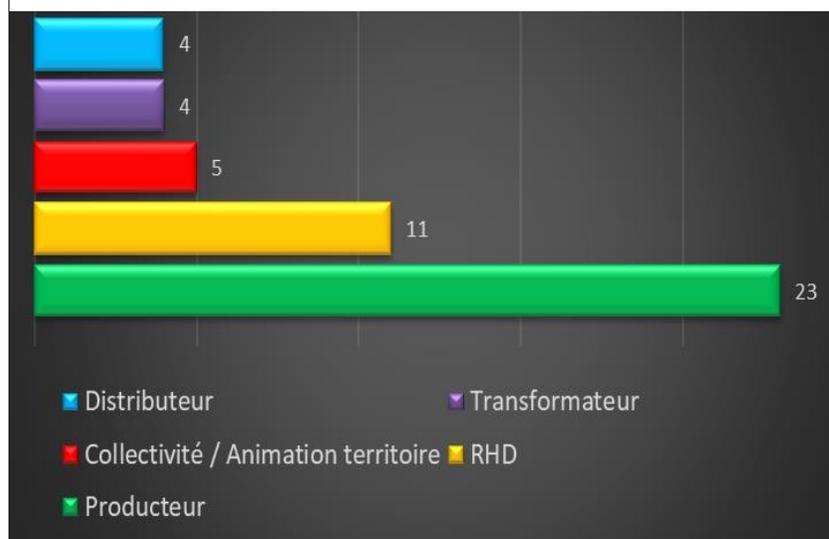
COORDINATION ET COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

Les structures représentées au sein du comité de programmation sont parties prenantes de la mise en œuvre du programme : Région AURA, Département de la Savoie, les communautés de communes, groupements agricoles, chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc, Maurienne tourisme

Ventilation des aides perçues



QUI SONT LES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME ?



LES PRODUCTEURS AGRICOLES SONT LES PRINCIPAUX BENEFICIAIRES

- Soutien à toutes les coopératives laitières AOP Beaufort : promotion et commercialisation.
- Producteurs fermiers : soutien au développement et à l'installation
- Abattoir de Maurienne : modernisation de la chaîne d'abattage des ovins

UNE RESTAURATION HORS DOMICILE ENGAGÉE POUR UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE

- Traiteur produit locaux et/ou Bio, spécialisé petite enfance
- Cuisine centrale haute Maurienne Vanoise : atteinte des objectifs de la loi Egal Alim 2018
- Restaurants privés, artisans alimentaires

DES ACTIONS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE :

- 3^{ème} Biennale culturelle de Maurienne
- Sensibilisation à l'alimentation saine et durable : grand public et restauration collective
- Engager le dialogue et accompagner l'installation et la transmission agricole

UNE DYNAMIQUE LOCALE FORTE ET DECLOISONNÉE AUTOUR DE L'ALIMENTATION ET DES CIRCUITS COURTS

- Des membres du comité de programmation très impliqués : gouvernance multisectorielle publique/privée majoritairement privée,
- Une prise de « hauteur » sur les enjeux très locaux et de « vraies » réflexions sur une grande diversité de projets : **compréhension intégrée à une vision de territoire**
- Un ancrage territoriale facteur de réussite : **100 % satisfaits de l'accompagnement technique de proximité** : expertise du territoire, suivi ajusté, orientation et mise en lien qui compense la lourdeur administrative

UN PROGRAMME VECTEUR DE CHANGEMENTS ET DE COOPERATION

Sur la base des témoignages des porteurs de projets (PP) et des membres du Comité de programmation (MCP)

- Un fonctionnement qui **favorise la mise en réseau et l'émergence de nouveaux projets**
- **31 % des PP ont revu leur projet** pour correspondre aux critères du programme
- **34 % des PP et 67% des MCP déclarent avoir modifié leur mode de consommation** personnel et/ou professionnel
- **58% PP, 56% MCP ont une meilleure connaissance des acteurs des filières courtes**
- **La moitié des acteurs tout confondu ont tissé des liens**, notamment

LA VALORISATION ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE ALIMENTAIRE EN MAURIENNE : UN DEFI PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITE

L'évaluation du programme a permis de mettre en évidence les besoins/demandes suivantes :

- **Diagnostiquer les besoins et potentialité** du territoire en termes d'alimentation
- Accompagner l'émergence de **projets structurants autour des filières viande** en lien avec l'abattoir de Maurienne
- Renforcer la **qualité de la production locale** : démarche environnementale notamment
- Encourager l'**installation agricole sur des productions déficitaires** (fruits, porc, volaille)
- **Promouvoir et informer sur l'offre alimentaire en circuit court** (déficit de lisibilité des filières courtes)

1 Gouvernance territoriale

1.1 Un périmètre d'intervention pertinent

En 2014, le GAL se composait de 55 communes sur les 62 composant alors la Maurienne ; 7 communes ayant fait le choix d'adhérer au GAL Belledonne par cohésion stratégique.

En 2019, une commune décide de rejoindre le GAL Maurienne : Saint-Léger. Les GAL Belledonne et Maurienne coopèrent pour préparer et acter administrativement ce transfert.

Le GAL MAURIENNE est alors constitué de 47 communes - dont 4 communes nouvelles.

Le périmètre du GAL est en cohérence avec le bassin de vie qu'est la vallée de la Maurienne

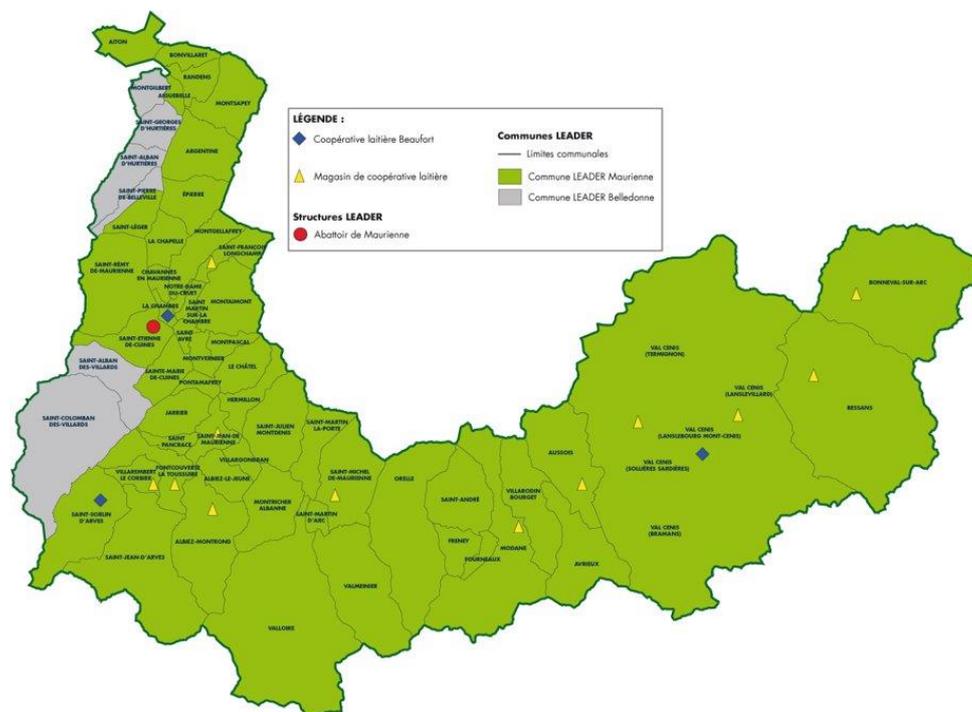


Figure 3 : Périmètre du GAL Maurienne

Une bonne répartition territoriale des projets soutenus (mesure 19.2)

57 projets (mesure 19.2) étaient sélectionnés au 08/01/2021 (53 au 31/12/2020)

7 projets collectifs, portés par les groupements agricoles ou le SPM, ont eu une portée à l'échelle vallée. Les autres projets se sont déroulés sur **21 communes différentes**, issues de toutes les communautés de communes de la vallée, soit presque la moitié des communes du GAL.



Figure 4: Ancrage territorial des projets

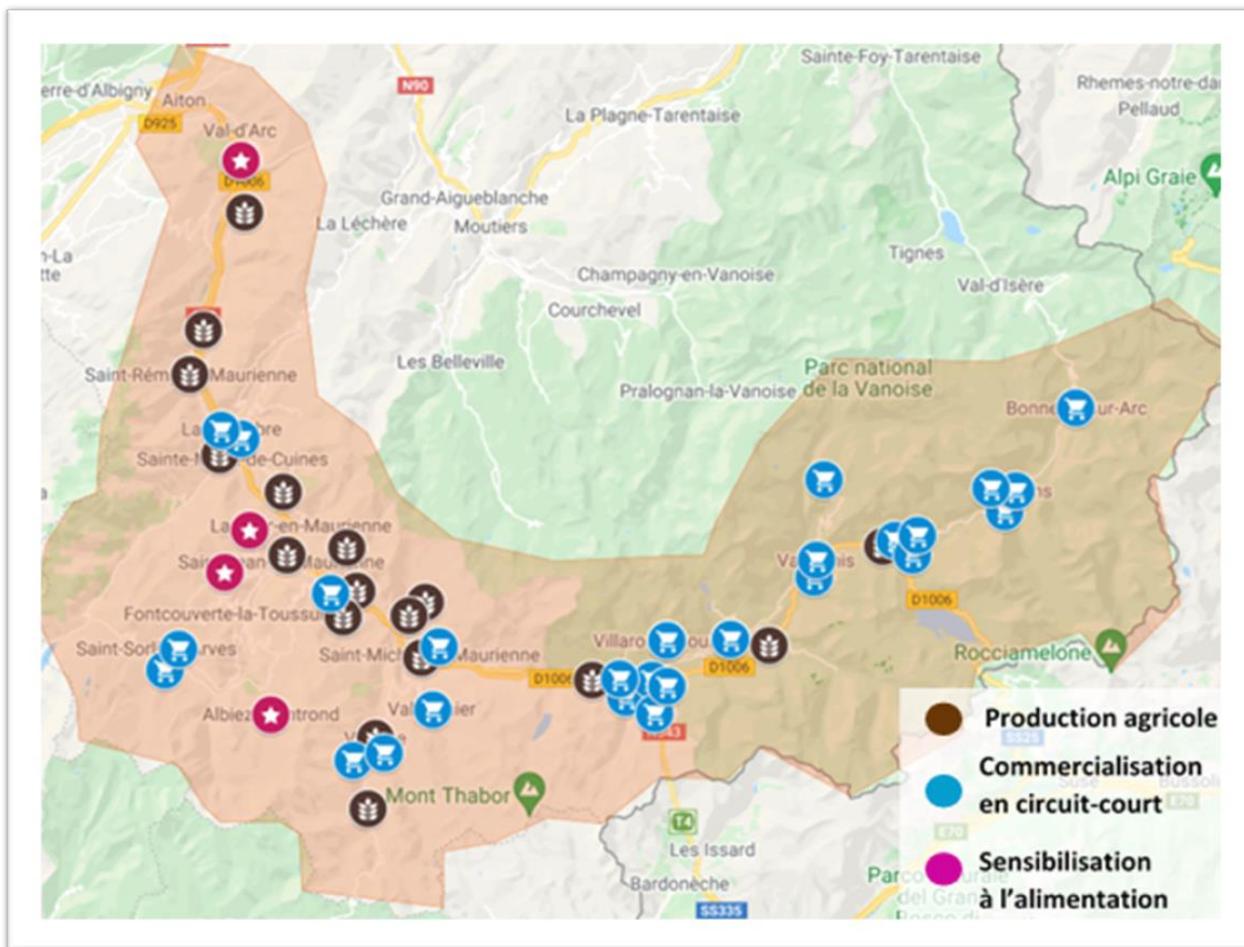


Figure 5: Répartition géographique des projets soutenus

Une répartition territoriale des projets différente selon les fiches actions :

- les projets relevant de la production agricole (FA1) sont bien répartis sur le territoire
- les projets de commercialisation (FA2) se concentrent sur la Haute-Maurienne
- les projets de sensibilisation (FA3) sont plutôt à l'échelle de toute la vallée

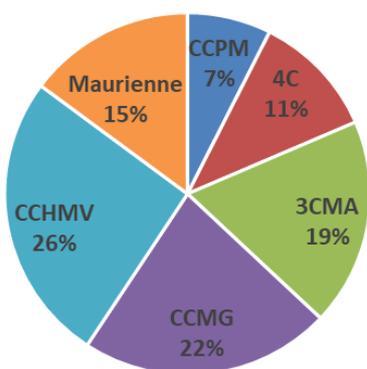


Figure 6: Nb de projets / FA1

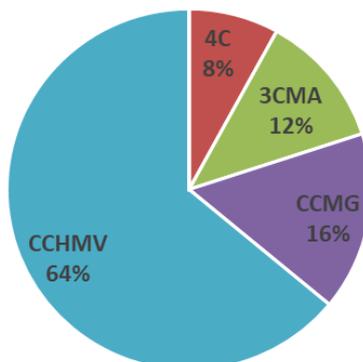


Figure 7: Nb de projets / FA2

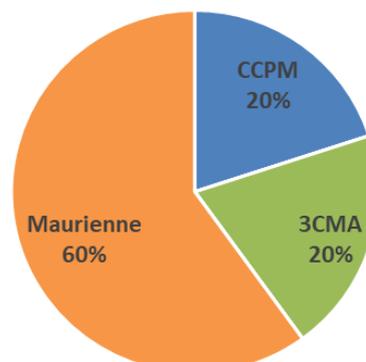


Figure 8: Nb de projets / FA3

Une représentativité territoriale des membres du comité de programmation

La composition a fluctué au cours du programme puisque 9 modifications ont été apportées entre la candidature en 2014 et décembre 2020. La composition initiale comptait 45 membres dont 22 votants ; en décembre 2020, il restait 31 membres dont 19 votants.

Tous les secteurs de la vallée ont été représentés au sein du comité de programmation : des membres issus de toutes les intercommunalités, certains venant de communes/supports de station, d'autres du fond de vallée.

Néanmoins, l'entrée de vallée a été un peu moins représentée : à l'origine le collège privé comptait des représentants de Porte de Maurienne mais pas le collège public. En décembre 2020 un représentant de la Communauté de communes Porte de Maurienne siège mais plus dans le collège privé.

56% des membres du comité de programmation pense que cette composition est représentative du territoire et 63% pense qu'elle est représentative de l'ensemble des acteurs qui gravitent autour des circuits courts alimentaires¹.

1.2 Un réseau d'acteurs public/privé multisectoriel impliqué

L'un des succès du programme LEADER en Maurienne est la richesse du réseau qui s'est consolidé autour de la thématique des circuits courts alimentaires.

Une gouvernance plurielle réunissant des acteurs assidus et motivés

Une des spécificités du programme LEADER est sa gouvernance publique/privée à majorité privée.

En Maurienne, le comité de programmation a compté une moyenne de 20 membres votants entre 2016 et 2020, dont 13 acteurs privés, soit 65% et 7 publics². Tous les secteurs de la filière agroalimentaire sont représentés au sein du comité de programmation.

14 personnes sont des membres actifs du comité de programmation depuis 6ans !

Le taux moyen de participation des membres au Comité de programmation s'élève à 65%. Les acteurs privés atteignent 69% d'assiduité et les acteurs publics 58%. Cela est particulièrement remarquable dans une vallée longue de 123km où certains font plus d'une heure de route pour assister aux réunions.

Tous les membres du collège public sont également cofinancier de certains projets, à l'exception de la communauté de communes Porte de Maurienne.

15 bénéficiaires du programme - dont le Syndicat du Pays de Maurienne - sont ou ont été membre du comité de programmation, ce qui représente 32% des porteurs de projets.

Les membres sont unanimes sur la plus-value de l'association d'acteurs publics et privés au sein du comité de programmation. Ont notamment été soulignés **une riche complémentarité des visions et pratiques entre acteurs privés et publics**, le partage de la diversité des points de vue apportant **efficacité et pertinence au service des porteurs de projets et du développement du territoire**.

Un réel rapprochement et une meilleure appréciation mutuelle.

Les attentes initiales des membres du comité de programmation ont été satisfaites : 75% souhaitait être informé de ce qui se passe sur le territoire, participer à des réflexions sur l'alimentation et les circuits-courts et participer à la prise de décision.

Beaucoup déclarent avoir une **meilleure connaissance** des acteurs locaux et des initiatives sur les circuits-courts alimentaires en Maurienne. Plusieurs partagent leur satisfaction à participer à cette instance qui élargit leur vision sur ces sujets à travers des réflexions touchant une grande diversité de projets.

¹ Réponse au questionnaire des membres du comité de programmation – 1^{er} semestre 2021

² Données issues du RAMO annuel produit pour l'Autorité de Gestion

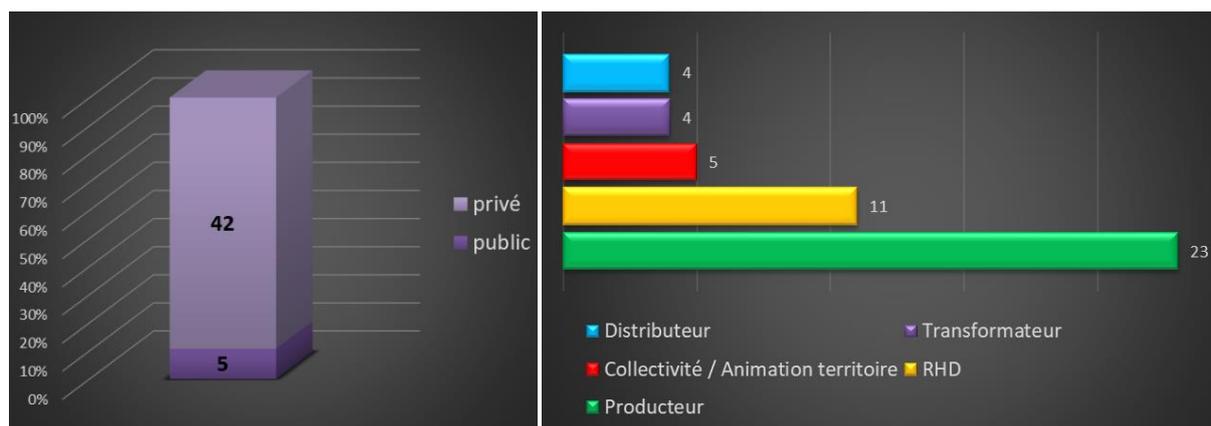
Des bénéficiaires essentiellement privés issus de tous les secteurs de la filière agroalimentaire

Au 31 décembre 2020, **47 porteurs de projets** s'inscrivent dans la démarche LEADER.

Parmi les 5 porteurs publics se trouvent le Syndicat du Pays de Maurienne qui a porté plusieurs projets à l'échelle de la vallée ; 2 communautés de communes, un CIAS et une commune.

49% des porteurs de projet sont des producteurs agricoles relevant pour moitié des grandes filières locales : lait et viande. Néanmoins des productions de niche comme les plantes médicinales, les œufs et le miel sont également bien représentées.

23% des porteurs de projet relève de la restauration hors domicile : restauration collective, restaurants, plats à emporter et snacks.



Figures 9: Typologie des porteurs de projets

Une participation au programme synonyme de création de liens

50% des membres du comité de programmation et 66% des porteurs de projets déclarent que leur participation au programme a été l'occasion de **développer des liens avec d'autres acteurs du territoire**³, notamment politiques et commerciaux, mais également facilitateurs pour l'émergence de projets nouveaux.

1.3 Un processus de sélection efficace

L'accueil des porteurs de projets est assuré au fil de l'eau par l'équipe technique qui vérifie l'éligibilité du dossier et accompagne son montage.

Des espaces ouverts pour rencontrer des porteurs et découvrir des projets

Chaque porteur vient présenter son projet en comité technique, instance informelle réunissant une petite dizaine de personnes à la fois issues du Comité de programmation sur une base de volontariat, et enrichie d'autres personnes selon les projets : élus locaux, experts...

Entre 2016 et 2020, **62 projets ont été étudiés au cours de 23 comités techniques** ; chaque année, une douzaine de porteurs ont ainsi été rencontrés, sur le site du projet pour 10 d'entre eux.

Si à l'issue du comité technique un avis favorable est émis, c'est un membre qui présentera le projet en comité de programmation. Dans le cas contraire, le porteur sera invité à présenter son projet lui-même.

Le comité de programmation est l'instance formelle où les décisions sont prises, notamment la sélection des projets ; puis leur programmation financière une fois le cofinancement national assuré.

³ Réponse aux questionnaires – 1^{er} semestre 2021

La phase de sélection consiste à évaluer les projets à partir d'une grille de sélection établie collectivement ; cette étape permet de vérifier et de mesurer si et à quel point le projet présenté répond à la stratégie de développement du territoire.

Entre 2016 et 2020, **20 comités de programmation ont été organisés, soit environ 4 par an. 56 projets ont été sélectionnés⁴ et 60 programmés**, soit environ 12 sélections et 12 programmations annuelles.

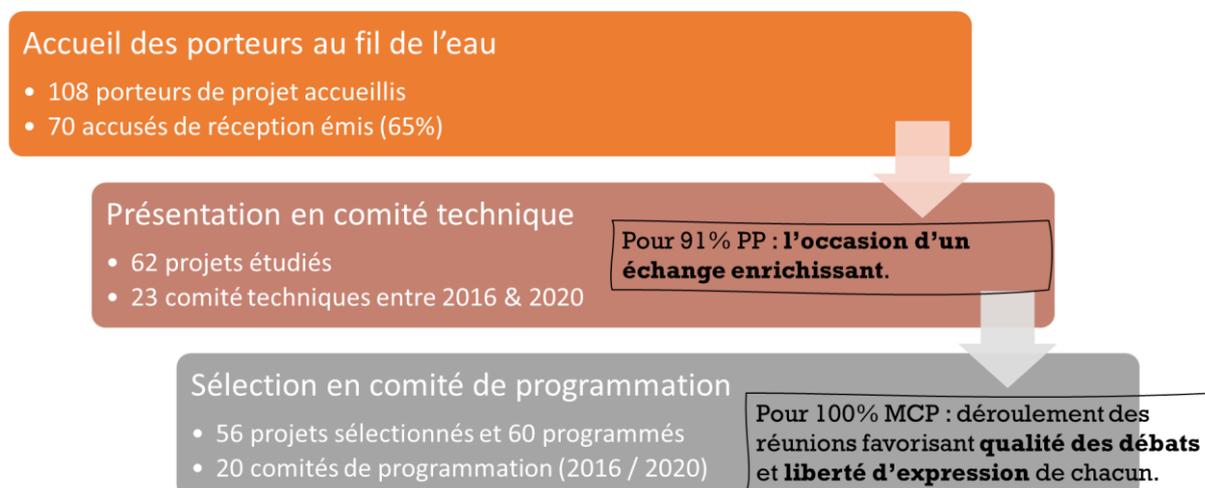


Figure 10 : Cycle de programmation

De bons retours sur la méthodologie et les outils mobilisés

Pour 91% des porteurs, la présentation de leur projet en comité technique a été l'**occasion d'un échange enrichissant**. Plusieurs soulignent l'importance de ces rencontres, des conseils et pistes d'améliorations.

100% des membres du comité de programmation estiment que les documents transmis en amont des réunions sont clairs et complets. Tous déclarent que le déroulement des réunions favorise la qualité des débats et la liberté d'expression de chacun.

81% jugent la **grille de sélection adaptée à l'évaluation des projets**, même si deux personnes soulignent qu'elle demande une connaissance approfondie des projets et de leur contexte.

Trois personnes la juge complexe, trop longue ou induisant une vision morcelée des projets.

Un membre du comité de programmation regrette que les sélections soient faites projet par projet, sans mise en perspective des uns par rapport aux autres. Comparer les projets permettrait d'identifier ceux qui ont une meilleure plus-value pour le territoire.

Des projets cohérents avec l'ambition du programme

98% des porteurs de projet connaissent l'ambition du programme et sont à même d'expliquer en quoi leur projet y a contribué. Tous les aspects de la stratégie locale sont cités, à l'exception de la coopération qui n'avait pas encore concrètement débuté fin 2020.

Au-delà de l'aide financière, les porteurs de projets ont conscience de s'inscrire dans une politique de développement locale à laquelle ils adhèrent.

⁴ 56 sélectionnés au 31/12/20 – 3 abandonnés + 4 projets sélectionnés au 08/01/2020 = 57 projets en cours
60 dossiers programmés au 31/12/2020 – 2 déprogrammés + 1 programmés au 08/01/2021 = 59 en cours

2 Animation et fonctionnement du GAL

2.1 Une bonne articulation du programme avec les autres politiques publiques

Les structures représentées au sein du comité de programmation sont de fait parties prenantes de la mise en œuvre du programme sur le territoire. Les membres concernés contribuent à assurer une articulation optimale avec les autres stratégies et dispositifs :

- Les groupements agricoles et la chambre d'Agriculture pour les aspects agricoles
- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprise pour le versant économique
- Le Conseil Départemental pour les aspects agricoles dont foncier, et restauration collective ; **le Département est le premier cofinancier qui permet d'appeler du FEADER⁵**
- Maurienne tourisme pour la stratégie touristique
- Les Communautés de Communes pour tous ces domaines

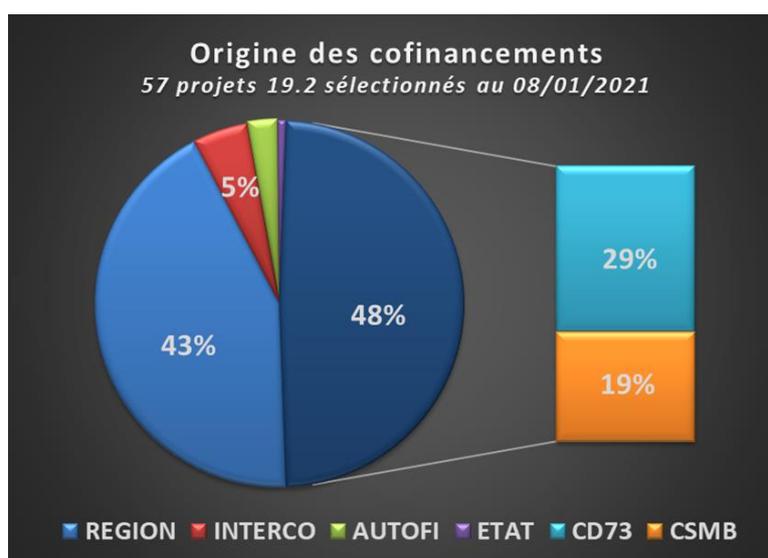


Figure 11: Partenariats financiers autour du programme

Le Département : un partenaire solide et impliqué sur la thématique

Dès la préparation de la candidature du programme LEADER, le Département s'est présenté en **partenaire financier** : en Savoie, une ligne dédiée assure une partie des cofinancements nationaux nécessaires pour appeler de FEADER.

Par ailleurs, des lignes classiques du Conseil Départemental, des crédits issus du Contrat Territorial Savoie (CTS) et du Conseil Savoie Mont-Blanc ont été mobilisés pour financer des projets.

Depuis 2018, le Département anime une **démarche à l'échelle savoyarde pour le développement des circuits courts et d'une alimentation de qualité**. Des enjeux autour de l'alimentation ont été identifiés dans un projet « De la terre à l'assiette » qui s'inscrit dans la durée.

L'équipe LEADER est associée pleinement à cette démarche au sein du Comité Stratégique et du Comité Technique, et le Syndicat du Pays de Maurienne a signé une convention de partenariat dans ce sens.

Des projets réalisés grâce au programme LEADER

Pour moitié, les porteurs déclarent que leur projet n'aurait pas pu se réaliser sans l'aide financière du programme LEADER⁶. Parmi les sept porteurs qui auraient pu solliciter d'autres financements, 3 n'ont pas indiqué/identifié de dispositif/financeurs, 2 parlent d'aides régionales et 2 citent les mesures DJA et PCAE. Il y a donc eu **peu de concurrence entre les dispositifs financiers**.

⁵ Pour obtenir une aide européenne, les projets doivent obtenir un cofinancement national

⁶ Réponse aux questionnaires – 1^{er} semestre 2021

2.2 Un accompagnement des porteurs et une gestion du programme efficaces

Une équipe LEADER complémentaire

L'équipe dédiée au programme s'est stabilisée à 1.5 ETP en 2019. Elle se compose d'une animatrice au profil agricole à 0.8 ETP et d'une gestionnaire à 0.7 ETP. La chargée de communication du SPM et la personne en charge de la coopération transfrontalière contribuant ponctuellement au programme.

L'animatrice LEADER assure l'accueil des porteurs de projets, leur mise en réseaux et leur accompagnement jusqu'au dépôt du dossier. Elle s'assure que les projets soient bien en phase avec la stratégie du territoire.

La gestionnaire instruit les dossiers dans les outils de gestion, recherche les cofinancements nécessaires et assure le suivi financier du programme. Elle réceptionne et instruit les demandes de paiement.

Entre 2016 et 2020, **108 porteurs de projets potentiels ont été accueillis**, et 70 accusés de réception émis par le GAL. Ainsi, les premiers contacts ont abouti à **un dépôt de dossier dans 65% des cas**.

Le dépôt des dossiers ayant été stoppé en juin 2020, ce pourcentage pourrait être plus important car certains attendent impatiemment une éventuelle réouverture du programme, si une enveloppe de transition était accordée.

Au 31/12/2020, 80% des projets déposés ont été sélectionnés et 72% ont également été programmés.

Un accompagnement technique expert de son territoire et impliqué auprès des porteurs

L'accompagnement de l'équipe technique est jugé satisfaisant par 97% des porteurs de projets et jusqu'à très satisfaisant pour 84% d'entre eux.

Aucune attente complémentaire n'aurait pas été satisfaite par l'équipe technique.

L'aide apportée a concerné le montage administratif du dossier pour 97% des porteurs. 59% d'entre eux déclarent avoir été soutenu au niveau des partenariats possibles et de la mise en réseau, et jusqu'à l'élaboration du projet pour également 19 d'entre eux (59%). L'équipe technique a joué son rôle quant à la recherche de subvention et l'élaboration du plan de financement pour 53% des porteurs.

Proximité, expertise et implication sont citées comme des spécificités de l'accompagnement LEADER.

67% relève les spécificités de l'accompagnement LEADER : relais local, suivi ajusté, disponibilité et à l'écoute, visites sur place, mise en lien, connaissance fine du territoire et maîtrise de la thématique.

La proximité est une qualité soulignée par un porteur sur 3.

Une lourdeur administrative compensée par un accompagnement de proximité.

La proximité est essentielle pour les porteurs de projets : elle met en confiance face à la complexité administrative de ce dispositif européen.

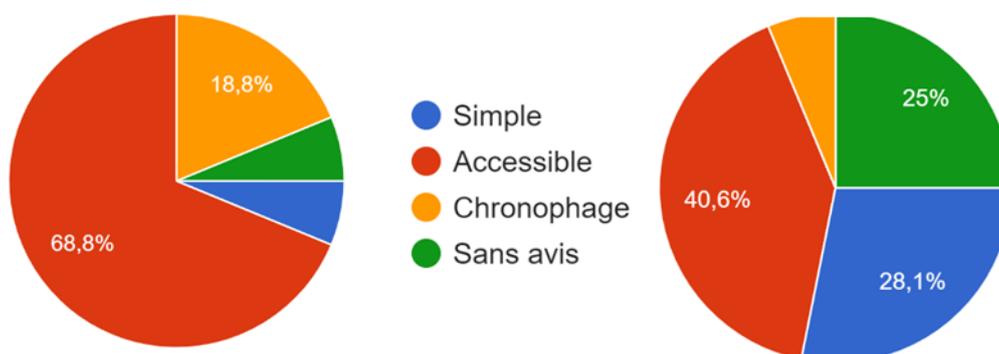


Figure 12: Perception des porteurs de projets sur le montage administratif des dossiers

2.3 Un circuit de gestion améliorable, notamment au niveau de la demande d'aide

Le circuit de gestion implique le gestionnaire du territoire, l'AG : autorité de gestion (La Région AURA) et l'autorité de paiement (l'ASP : Agence de Service et de Paiement).

Deux outils servent d'interface : Sharepoint et Osiris.

Les aller-retours entre le GAL et l'AG à chaque étape et sur chaque outil sont très chronophages, phénomène décuplé en cas de déficit au niveau des ressources humaines.

10 étapes pour la gestion d'une demande d'aide pour un porteur de projet autre que le SPM⁷ :

- 1- Création du bénéficiaire sous OSIRIS s'il n'existe pas encore ou si sa fiche n'est pas à jour
Au 31/12/2020, **31 « individu » ont été créés pour le GAL Maurienne et 12 modifiés**
- 2- Instruction et saisie de la demande d'aide sur SharePoint par le GAL
- 3- Vérification et validation par l'AG pour pouvoir sélectionner le projet en comité de programmation
Sur la base de 53 dossiers 19.2 sélectionnés, il faut 11 jours (valeur médiane) pour cette étape
- 4- Saisie complémentaire sur SharePoint par le GAL quand le cofinancier a délibéré
- 5- Vérification et validation par l'AG pour pouvoir programmer le projet
Sur la base de 49 dossiers 19.2 programmés, il faut 6 jours (valeur médiane) pour cette étape
- 6- Saisie par le GAL sur OSIRIS pour pouvoir engager les crédits FEADER
- 7- Vérification et validation par l'AG
Sur la base de 48 dossiers saisis sous OSIRIS au 31/12/20, il faut 7 jours (valeur médiane)
- 8- Préparation de l'engagement juridique par le GAL
- 9- Saisie et chargement par l'AG des autorisations de paiement sur OSIRIS
- 10- Edition, signature et transmission de l'engagement juridique par l'AG au porteur de projet
Sur la base de 43 dossiers 19.2 engagés, il faut 27 jours (valeur médiane) pour cette étape

7 étapes pour la gestion d'une demande de solde pour un porteur de projet autre que le SPM :

- 1- Instruction et saisie de la demande de paiement sur SharePoint par le GAL
- 2- Vérification et validation par l'AG
Sur la base de 31 paiements 19.2 au 31/12/2020, il faut 5 jours (valeur médiane)
- 3- Saisie par le GAL sur OSIRIS
- 4- Vérification et validation par l'AG l'AG
Sur la base de ces 31 paiements 19.2, 1 seul jour est suffisant
- 5- Envoi par le GAL de la demande de mise en paiement à l'ASP
- 6- Contrôle de la demande par l'ASP (« pré-liquidation »)
Sur la base de 31 paiements 19.2, 18 jours (valeur médiane) pour cette étape
- 7- Paiement du FEADER au porteur de projet
Sur la base de ces 31 paiements, 20 jours (valeur médiane) sont nécessaires pour cette étape

Si les délais de la demande d'aide semblent compressibles en limitant les allers-retours entre le territoire et la Région, **la gestion des demandes de solde est efficace** puisque sur la base des 31 dossiers 19.2 payés au 31/12/2020, **seulement 85 jours (valeur médiane) sont observés entre la réception de la demande de solde par le GAL et son paiement par l'ASP.**

Malgré tout et contrairement à une idée reçue, pour les dossiers 19.2 instruits par le GAL Maurienne, on arrive à avoir 58% des dossiers payés qui ont été engagés moins d'un an auparavant.

⁷ Les dossiers portés par le SPM sont instruits intégralement par la Région

Les dossiers portés par le SPM sont instruits par la Région.

Au 31/12/2020, 4 projets (mesure 19.2), 1 projet de coopération (mesure 19.3) et 6 années de fonctionnement (mesure 19.4) étaient déposés auprès des services instructeurs de la Région.

3 années de fonctionnement ont été payées à ce jour : 2016 à 2018.

Aucun projet 19.2 n'avait été payé au 31/12/2020, bien que les demandes aient été faites.

Tous l'ayant été au cours du 1^{er} semestre 2021, les données présentées ci-après, intègrent les 4 paiements advenus en 2021.

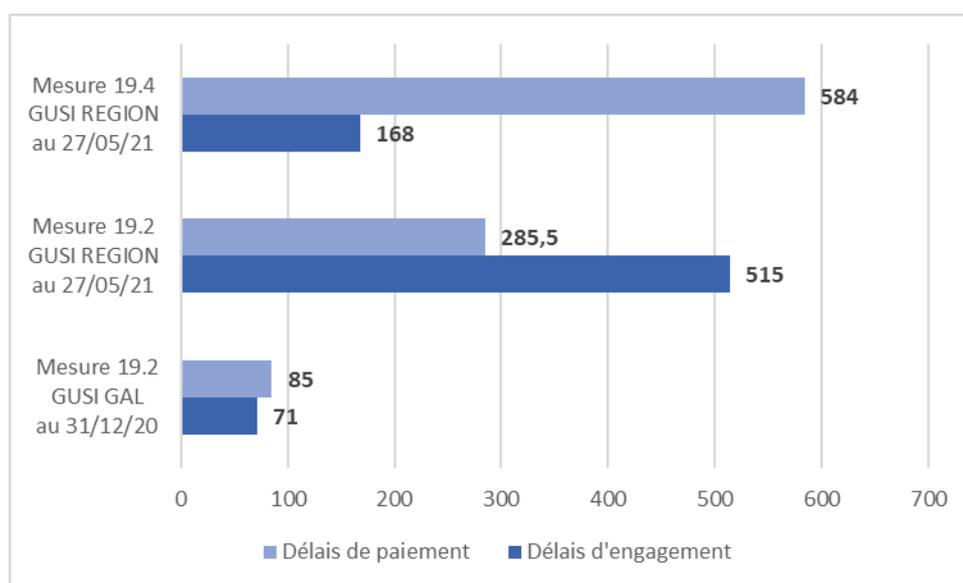


Figure 13: Nombre médian de jours entre la programmation et l'envoi d'un arrêté attributif de subvention au porteur / Nombre médian de jours entre la réception de la demande de solde et le paiement du FEADER au porteur

Si l'on considère qu'une demande de paiement ne peut être adressée avant que l'arrêté attributif de subvention ait été émis, on arrive à **des délais difficilement soutenables pour les structures porteuses.**

Ces délais importants ont contribué à freiner la collectivité dans les projets qu'elle aurait pu mettre en œuvre, la restreignant ainsi à un rôle de gestionnaire.

2.4 Une consommation efficace des crédits alloués

Les courbes d'avancement du programme LEADER suivent celles de la moyenne régionale (en pointillées sur le graphique ci-dessous). Un dépassement est même engagé depuis le Printemps 2020 et déjà 71% de crédits programmés en juin : ce constat a poussé le comité de programmation à suspendre l'accueil de nouveau projet.

Au 31/12/2020, 89% des crédits FEADER alloués au territoire étaient programmés alors que plusieurs projets déposés étaient encore en cours de traitement.

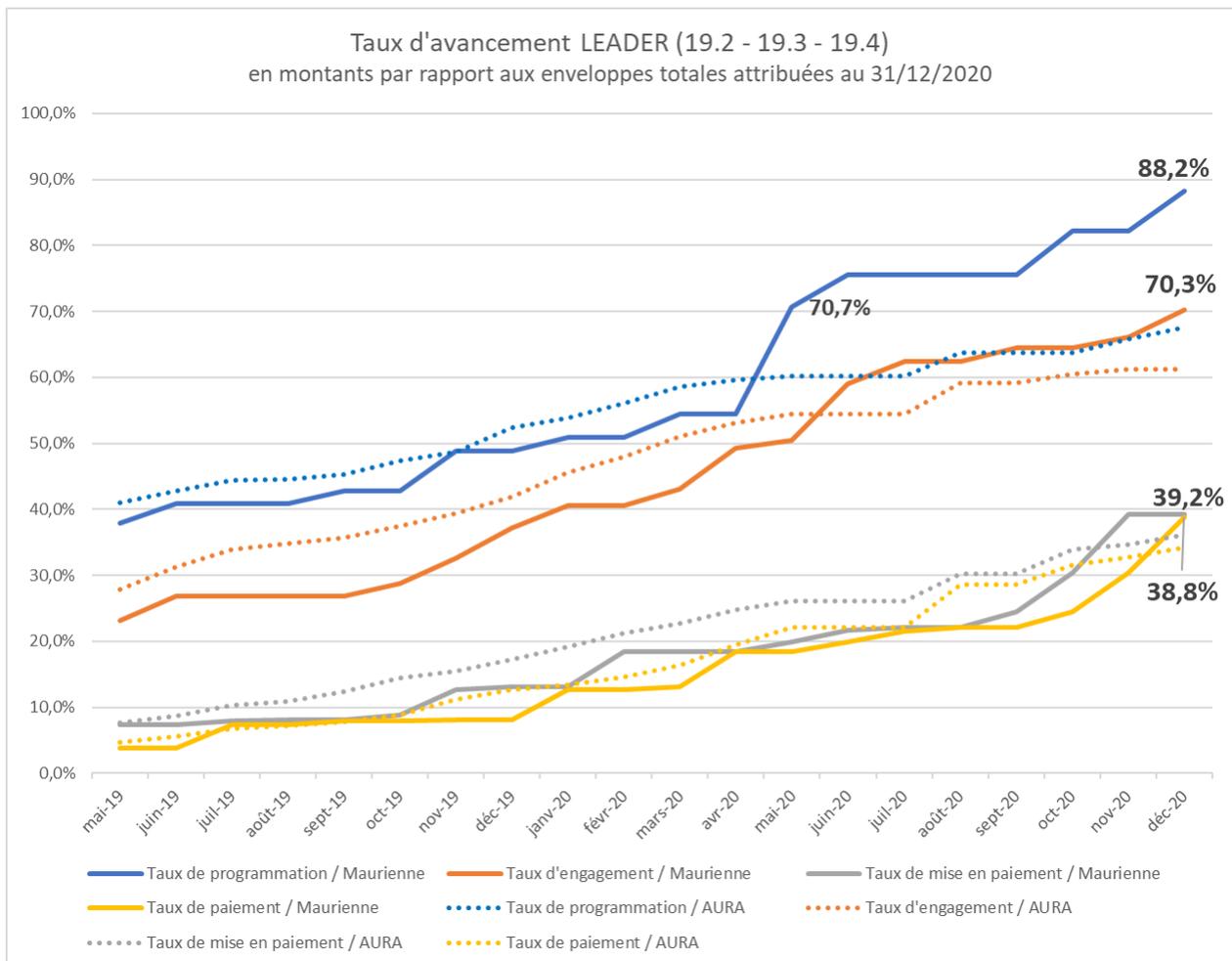


Figure 14: Comparaison Maurienne / Région AURA sur la consommation des crédits FEADER

3 Communication

3.1 Une communication régulière autour du programme

Des actions de communications autour du programme nombreuses et variées

Depuis 2016, plusieurs supports ont été créés et mis à jour, notamment :

- Un logo et une identité visuelle ont été créés
- Le site internet du SPM et sa page dédiée
- Une page Facebook
- Une brochure grand public
- Le guide du porteur
- Revue de projets
- Des pochettes, kakemonos...

Des conférences de presse ont été organisées afin de présenter le programme, des articles ont également été proposés régulièrement à différents journaux locaux et newsletters de partenaires.

Des stands et interventions ont été préparés à différentes occasions : assemblées générales, comice agricole...

75% des membres du comité de programmation estime que la communication autour du programme ait été satisfaisante, jugement étayé par la vitesse de consommation des crédits disponibles.

De bons ambassadeurs du programme

Tous les membres du comité de programmation et 75% des porteurs de projets ont parlé du programme à un porteur potentiel ! Ce référencement témoigne d'une appropriation importante du dispositif par le territoire.

De fait, près de la moitié des porteurs de projets ont été informé du programme LEADER par un membre du comité de programmation.

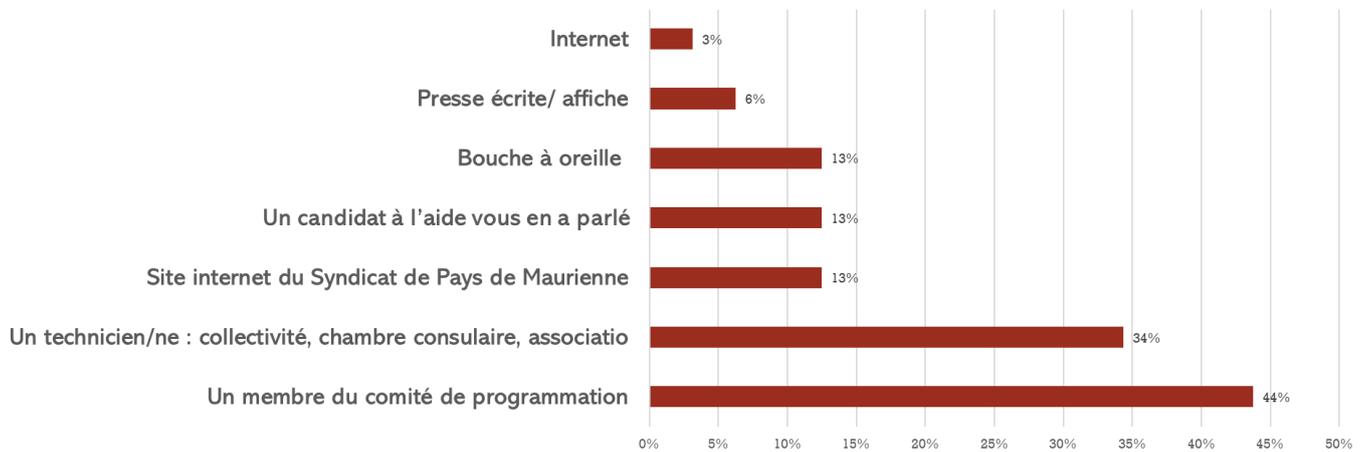


Figure 15: Par quelle voie les porteurs de projets ont-ils connus le programme LEADER

3.2 Des besoins persistants de communication autour des projets

Pour la moitié des membres du comité de programmation, les projets soutenus ne sont pas suffisamment connus par les habitants. Même si d'autres actions sont prévues sur 2021 et 2022, la communication autour des acteurs des circuits courts en Maurienne reste insuffisante.

Les membres du comité de programmation sont **88% à souhaiter avoir plus d'informations sur les projets après leur programmation** et plusieurs propositions sont faites dans ce sens qui pourront être mises en œuvre sur les années de transition :

- Retours d'expérience à l'occasion de la réunion annuelle du GAL et via le site internet du SPM
- Visites sur site et rencontres avec les porteurs avec photos / vidéos
- Bilan à court, moyen et long terme des projets soutenus pour voir leur persistance dans le temps
- Créer une instance partagée sur les circuits-courts en Maurienne...

1 Les actions soutenues

Le programme LEADER Maurienne s'articule autour de 3 mesures du Programme de Développement Rural d'Auvergne Rhône-Alpes :

- **Mesure 19.2** : Les projets : en Maurienne ils peuvent relever de la production de produits alimentaires (fiche action 1), de la commercialisation de ces produits en circuits courts (fiche action 2) ou de la sensibilisation à l'alimentation locale et durable (fiche action 3)
- **Mesure 19.3** : La coopération transfrontalière : fiche action 4
- **Mesure 19.4** : L'animation et le fonctionnement du programme : fiche action 5

Les mesures 19.3 et 19.4 sont mises en œuvre par le Syndicat du Pays de Maurienne et instruites par la Région.

1.1 Des Projets en phase avec à la stratégie, notamment sur la production agricole

Pour être retenus, les projets sont évalués sur leur degré de contribution à la stratégie locale de développement.

Pour les projets relevant de la production agricole et de la commercialisation, les notes de sélections sont établies sur 24 ; la sensibilisation sur 18.

Les 57 projets sélectionnés au 08/01/2021, ont obtenu des **notes médianes de 23/24 pour la production agricole, 20/24 pour la commercialisation et 17/18 la sensibilisation**. Cela témoigne d'une forte adéquation entre les projets soutenus et les enjeux de valorisation et de diversification de l'offre alimentaire.

1.2 Un projet de coopération transfrontalière ralenti, en cours de réalisation

Le projet de coopération avec le GAL italien Escartons e Valli Valdesi a trouvé ses contours en 2019 sur la thématique de « **la valorisation spécifique des produits de montagne** ».

Une première rencontre des partenaires a été organisée en Italie en décembre 2019. La rencontre retour devait avoir lieu au printemps 2020 et aboutir à la signature de l'accord de coopération.

L'avènement de la pandémie a fortement impacté le déroulement du projet qui a continué avec un **décalage calendaire de 6 mois** et des aménagements pour l'organisation des rencontres transfrontalières.

Les réunions de travail ont été organisées de façon à réunir en présentiel les parties prenantes dans chaque pays et d'animer la rencontre par visio-conférence.

Ces conditions de réalisation ne favorisent pas les échanges interculturels, ni l'émergence de projets. Le nouveau calendrier des actions prévoit **une clôture à l'automne 2021** avec l'organisation d'un séminaire transfrontalier sur la thématique.

1.3 Un rééquilibrage des financements entre production et commercialisation

La maquette initiale de FEADER accordée au territoire pour mettre en œuvre sa stratégie était de 1 275 000 € de FEADER.

Une demande complémentaire intégrant un rééquilibrage des crédits entre les fiches actions 1 et 2 a été accordée en 2020 et a permis de monter cette enveloppe à **1 479 000 € de FEADER**.

Le territoire a d'ores et déjà sollicité une 2^{ème} enveloppe complémentaire pour accompagner les porteurs de projets ayant déposé une demande d'aide qui lui sera peut-être attribuée au titre de la période de transition.

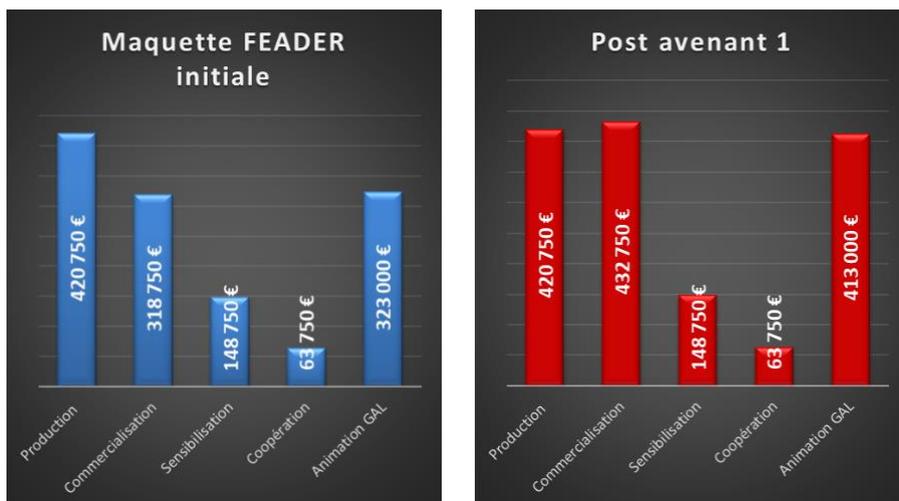


Figure 16: Evolution de la maquette FEADER

La consommation de ces crédits est inégale selon les fiches actions : la coopération transfrontalière n'a pas encore commencé et la commercialisation a dépassé les crédits qui lui avaient été alloués.

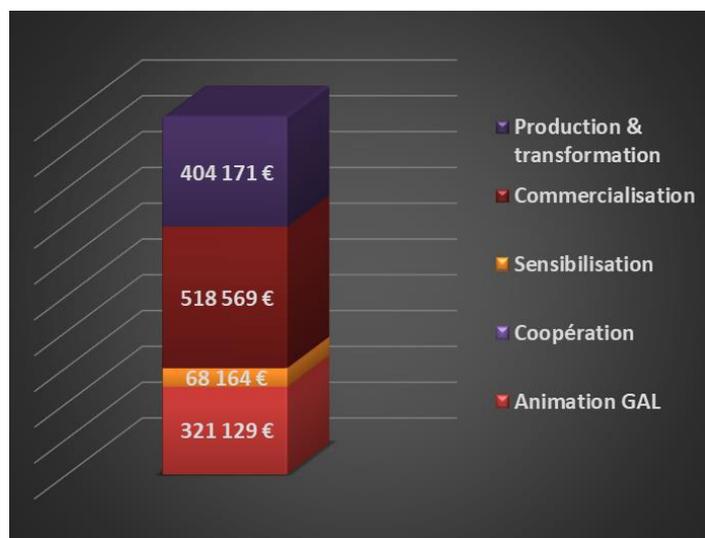


Figure 17: Répartition du FEADER / projets sélectionnés au 08/01/2021

1.4 Une proportion importante de projets autour de 20 000 € de dépenses

Le programme LEADER Maurienne a principalement soutenu de « petits » projets au regard de leurs coûts puisque la dépense médiane est de 19 450 €.

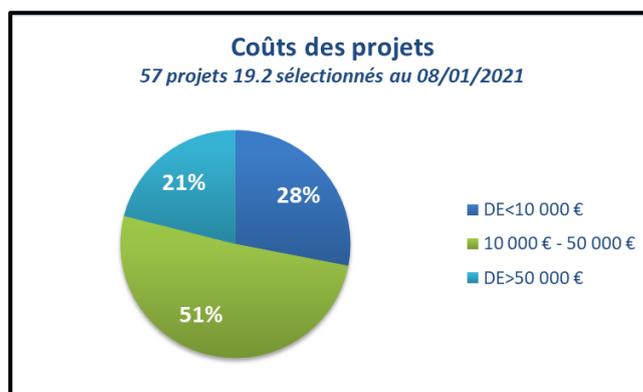


Figure 18: Dépenses des projets sélectionnés au 08/01/2021

2 Impacts de la stratégie locale de développement

2.1 Les différents publics impactés par le programme

Différents publics ont été impactés par les actions du programme :

- Les membres du comité de programmation : qu'ils soient du collège public ou privé, la confrontation concrète avec les bénéficiaires et leurs projets a nourri des débats et des échanges tout au long de la vie du programme : rencontres annuelles du GAL, comités techniques, comités de programmation.
- Les bénéficiaires directs du programme : les échanges avec l'équipe technique, les membres du comité de programmation et la mise en lien avec d'autres acteurs ont questionné leurs pratiques.
- Les publics cibles des bénéficiaires : à travers les projets soutenus, **les cibles finales⁸ sont les résidents permanents à 78%, les touristes à 91% et les professionnels à 66%.**

Ces résultats s'expliquent par la représentativité plus forte des projets de commercialisation (FA2) en Haute-Maurienne : un secteur dont l'économie repose en grande partie sur l'activité touristique : station de sport d'hiver, Parc National de la Vanoise.

2.2 Un programme vecteur de changements

2.2.1 Les effets induits de la valorisation des produits locaux sur les cibles finales

A dire de professionnels, encourager la valorisation des produits locaux en circuits courts a eu pour effet :

- De **faire découvrir** des produits et des producteurs (50%)
- De segmenter le marché : la mise en valeur **du produit local est facteur d'attractivité** pour près d'un tiers des porteurs de projets.
- **D'influencer les pratiques** de consommation / d'approvisionnement (15%)

2.2.2 Questionnement sur les modes de consommation alimentaire

Que ce soient les porteurs de projets ou les membres du comité de programmation, **la participation au programme LEADER a été l'occasion de questionner leurs modes de consommations alimentaires.** Ainsi, 34 % des PP et 67% des MCP déclarent avoir modifié leur mode de consommation personnel et/ou professionnel en :

- Réalisant plus d'achats en local pour certains,
- Portant une grande attention à la provenance des produits
- Améliorant la connaissance de l'offre (pas nécessairement accompagnée d'un acte d'achat)

2.3 Impacts sur la lisibilité des acteurs des filières courtes

2.3.1 Un réseau de professionnels renforcé ...

Le programme a contribué à renforcer le réseau en améliorant **pour plus de la moitié de l'ensemble des interrogés la connaissance des acteurs des filières courtes du territoire** (58% PP, 56% MCP).

Cela s'est traduit par de nouveaux liens, **notamment commerciaux** : 50 % des PP, 50% MCP

2.3.2 ... mais une lisibilité externe jugée insuffisante

Le constat est partagé par les porteurs de projets et par les membres du Coprog⁹ : **le réseau des acteurs des filières courtes est jugé peu lisibles.**

⁸ Réponse au questionnaire – 1^{er} semestre 2021

⁹ 57% des PP et 62.5 % des MCP

Une communication peu structurée à l'échelle de la vallée

La communication autour des produits locaux est **essentiellement individuelle** : 84% des porteurs de projets disposent de moyens de communication propres : Facebook, site internet, étiquetages produits, communication orale.

Seuls 23% déclarent relayer des supports existants.

De nombreuses propositions pour y remédier¹⁰

La majorité des réponses recueillies met en avant **la nécessité d'avoir des outils de communication communs à l'ensemble des acteurs** qui composent le réseau des filières courtes.

Voici la synthèse des propositions :

- Un plan de communication commun ambitieux
- Outils communs : livret des producteurs locaux, un site internet avec renvoi sur les sites de chacun, intégrant une boutique en ligne (click and collect / drive fermier), un logo Maurienne
- Opérations régulières de sensibilisation du public local & touristique : marché paysan festif itinérant dans des fermes
- Un magasin regroupant toute l'offre : lieu de vente/dégustation/rencontre tenu par un salarié
- Signalisation via des panneaux routiers
- Plus de valorisation : en GMS, dans le secteur de la restauration ou la commercialisation

Il est également fait **le constat de la disparité des définitions et des points de vue sur la mention « locale » de la production alimentaire** et de la difficulté que serait la mise en œuvre d'un « langage » commun : les nuances allant de l'unique prise en compte de l'ancrage géographique à l'intégration de critères environnementaux, qualitatifs, identitaires, économiques et sociaux.

Sont cités comme exemples des initiatives passées ou en cours, ayant chacune posé son propre cadre de référence : magasin de producteurs *Paysans d'ici et d'ailleurs*, association *la Maurienne dans l'Assiette*, association *Paniers de Maurienne*, association *Consommer Autrement En Maurienne*.

3 Impact des actions de soutien à la commercialisation en circuits court

3.1 Les bénéficiaires, leur répartition géographique et par type d'acteurs

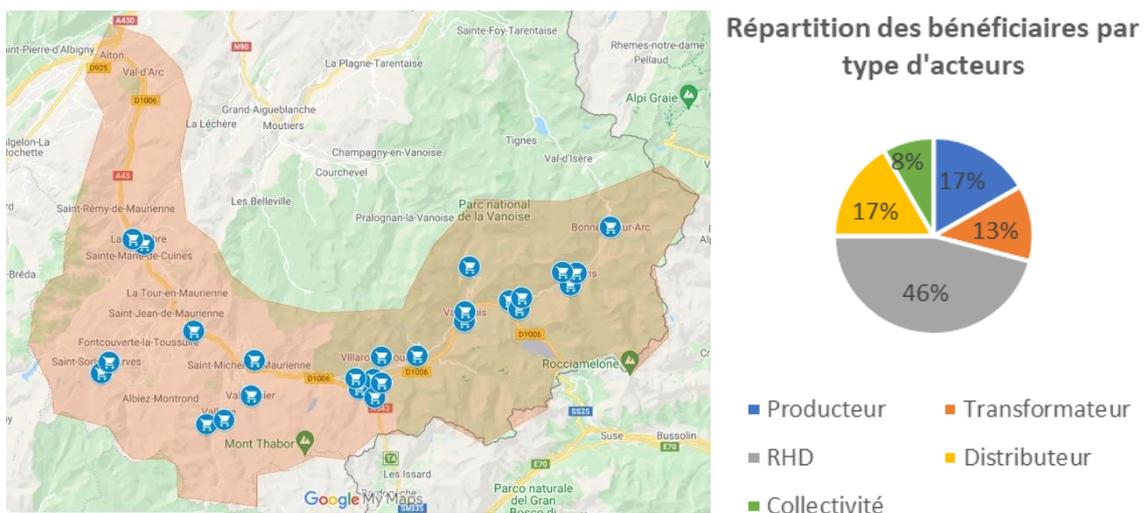


Figure 19: Répartition géographique des projets de commercialisation et typologie des bénéficiaires par type d'acteurs

Les projets de commercialisation soutenus sont présents du secteur de la 4C à la Haute Maurienne avec une densité plus importante dans les stations et notamment en Haute Maurienne Vanoise.

¹⁰ Questionnaires porteurs de projets et membres du comité de programmation

Le groupe des acteurs de la restauration hors domicile (RHD) comprend, pour la majeure partie, des restaurants commerciaux. Il est à noter que « Les p'tits plats d'Aurore », traiteur spécialisé petite enfance et prestataire de certaines crèches est une entreprise unique en Maurienne et ne répond que partiellement à la demande de fabrication de repas pour la petite enfance.

Le groupe des distributeurs est essentiellement composé par des magasins de vente et des épicerie fines.

Les 3 coopératives laitières sont les principaux producteurs bénéficiaires sur les projets de commercialisation : aménagement frigorifique, table de découpe, film promotionnel.

Les collectivités ont pu financer des projets en lien avec la restauration commerciale, la distribution de produits locaux et la restauration collective avec l'agrément et l'équipement de la cuisine centrale de l'actuel Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) de Haute Maurienne Vanoise.

3.2 Des impacts sur les volumes et la diversité de produits locaux commercialisés difficiles à évaluer

Les effets attendus décrits dans la fiche action au moment de la candidature n'ont **pas fait l'objet d'un état des lieux initial ce qui ne nous permet pas de qualifier avec précision les impacts du programme** sur la diversité et le volume de produits locaux commercialisés, le nombre de points de ventes, les producteurs, artisans et commerçants impliqués, la structuration d'une logistique adaptée, etc.

Les enquêtes ont néanmoins permis de **caractériser la commercialisation en circuit-court**. Il s'agit dans cette partie de s'interroger sur ce qui a pu être réalisé au regard des ambitions au lancement des projets. Les retours d'expérience des porteurs de projets nous permettent d'avoir des éléments de **diagnostic sur la pratique des circuits courts**.

3.3 Contributions générales des actions soutenues sur la commercialisation

La question a été abordée de façon à recueillir des données qualitatives à partir de la perception de l'ensemble des bénéficiaires du programme, tout type de projets confondus.

Valoriser les produits locaux est un facteur d'attractivité¹¹. Les produits locaux sont de ce fait utilisés comme produit d'appel.

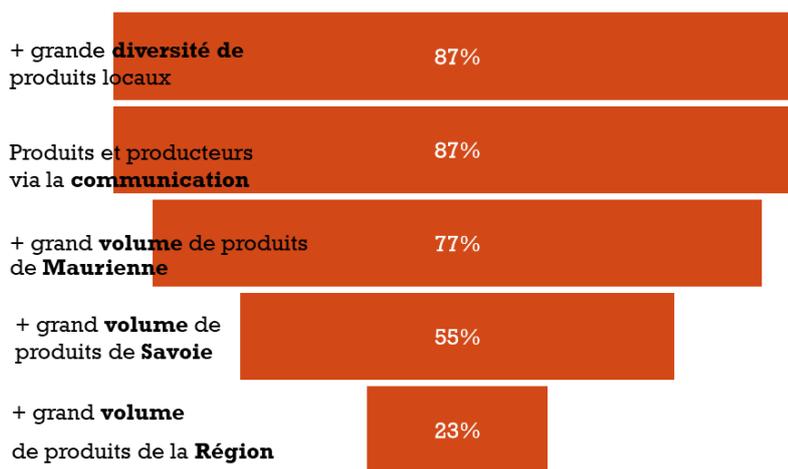


Figure 20 : Réponses à la question à choix multiples « Selon-vous, votre projet contribue surtout à »

¹¹ Voir paragraphe 2.2.1 Témoignages des bénéficiaires

L'évaluation du programme ne permet pas de savoir si l'effet « produit d'appel » a pu être dépassé pour induire une valorisation significative.

3.4 Des enseignements sur la commercialisation en circuit-court

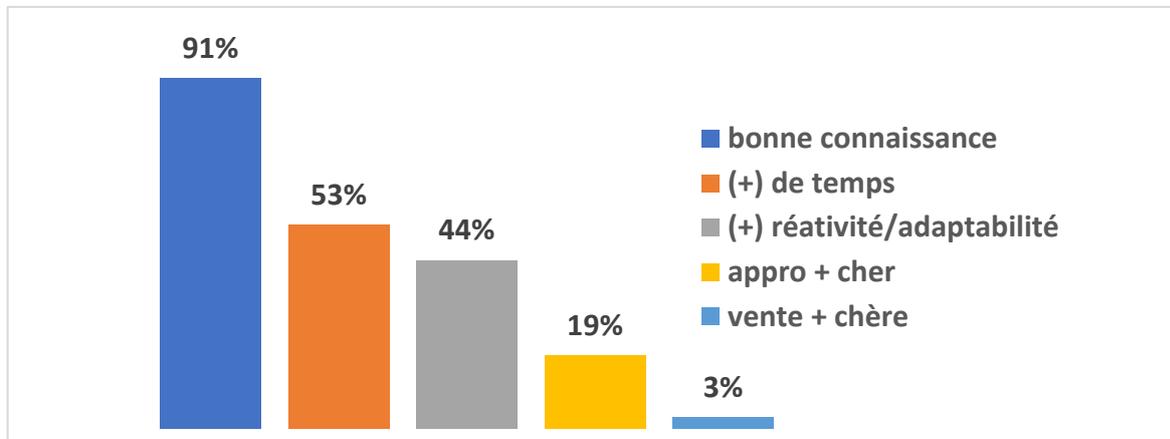


Figure 21 : Réponses à la question à choix multiples "Selon vous, travailler en circuit-court implique"

Les leviers qui se dégagent pour favoriser la commercialisation sont :

- La **bonne connaissance du réseau** des acteurs des filières courtes : ce qui souligne l'importance de la visibilité et de la vitalité de ce réseau
- Le **temps alloué à l'approvisionnement** : la logistique demeure un enjeu important
- La **réactivité et la souplesse** nécessaires qui caractérisent ces filières

Un résultat surprenant, qui va à l'encontre des idées reçues, est que ni le coût de l'approvisionnement ni le tarif de revente ne semblent constituer un frein pour la distribution des produits locaux.

3.5 Des intentions de départ ambitieuses...

Dans la majorité des cas, l'intention initiale des porteurs de projets est forte au lancement du projet et plus ou moins maîtrisée en fonction de l'expérience acquise : qu'il s'agisse de créer une activité ou d'en développer une existante.

Pour les producteurs, il s'agit de : maintenir/développer la vente directe, améliorer la qualité / les conditions de transformation, s'inscrire dans une démarche vertueuse de production.

Pour les transformateurs (artisans, restaurateurs) et les commerçants : les objectifs de valorisation affichés sont graduels du « le plus possible local, du bio », « augmenter la part du local » au « 100 % local » avec des retours d'expériences contrastés.

3.6 ...mais pas toujours réalisables

46% des porteurs de projets interrogés ont déclarés **des écarts entre leurs intentions initiales et leur réalisation.**

Nous pouvons regrouper les réponses obtenues selon 4 thématiques :

- 1) Déficit d'offre et de volumes** : sur certains produits (pas de précisions données), peu de producteurs en Haute Maurienne
- 2) Problématique de commercialisation** :
 - Le temps : la commercialisation en vente directe ou en circuit court est chronophage
 - Les producteurs fermiers relatent des difficultés pour vendre via les SICA, structures de commercialisation adossées aux coopératives laitières
 - L'implantation dans le territoire lorsqu'il y a un autre producteur concurrent, même sur une production estimée déficitaire : exemple des œufs.

- Règlementation sanitaire en restauration collective, notamment pour les fromages fermiers
- La communication : la difficulté de trouver des canaux efficaces
- Rentabilité d'un repas « ouvrier » préparé avec des produits locaux
- Commercialisation en ligne (covid 19)

3) Attractivité du territoire : la notoriété de la Haute Maurienne et de la Maurienne est un frein à l'export

4) Contexte

- Complexité géographique du territoire est un frein pour la mise en place d'approvisionnements réguliers
- Crise sanitaire : La fermeture des établissements jugés non essentiels a fortement impacté le secteur de la restauration et engendré des pertes de stocks alimentaires et ce, plus spécifiquement pour les restaurants valorisant des produits locaux et de saison dont l'approvisionnement se fait en une fois, au moment où la ressource est disponible. Cela concerne notamment la viande et les pommes de terre stockées dès l'automne dans les caves et les chambres froides.

Il est à noter que certains porteurs de projets ne sont pas en possibilité d'évaluer leur démarche soit du fait d'une création très récente, soit du fait que leur établissement n'a pas pu fonctionner pendant l'état d'urgence sanitaire.

3.7 Zoom sur la restauration collective : quels retours d'expérience sur la pratique des circuits courts ?

Les impacts sur la valorisation des produits locaux des actions menées par les acteurs privés des filières courtes sont difficiles à évaluer. Il nous semble intéressant de regarder ce qui se passe du côté de la restauration collective. En effet, le service de restauration que proposent les crèches, les écoles maternelles et primaires est de la compétence des communes ou des intercommunalités.

Les collectivités ont de ce fait la possibilité de maîtriser la qualité de leur service.

Dans le cadre du programme, deux structures ont été accompagnées dans ce domaine : le traiteur spécialisé « Les p'tits plat d'Aurore » prestataire privé livrant des repas aux structures accueillant des 0-3 ans et la cuisine centrale de l'actuel CIAS de Haute Maurienne Vanoise, public 3-12ans et adulte. Les échanges tout au long de l'instruction de la demande ont été complétés par un entretien téléphonique à l'occasion de l'évaluation du programme.

Par ailleurs, le SPM a réalisé 2 journées de « sensibilisation à l'alimentation saine et durable » à destination des acteurs de la restauration collective et a édité un annuaire de producteurs dédié. Un accompagnement à l'émergence de projets avec d'autres structures a été réalisé mais n'a pas abouti.

Tout ceci nous permet de dégager ces quelques constats.

3.7.1 Une équation complexe entre l'ambition des établissements et la disponibilité opérationnelle de la ressource

Aucun établissement n'échappe à ce questionnement : quel est le périmètre pertinent pour qualifier mon approvisionnement de « local » ?

Le critère du périmètre est mouvant selon le type de produits considérés, sa présence dans la vallée, sa disponibilité et l'adéquation entre :

- la saison de production et la période de fonctionnement des établissements,
- les volumes disponibles et la régularité de l'approvisionnement
- la logistique de livraison et de stockage

Les retours d'expériences relatent également de :

- **Problématiques de qualités** : calibre/taille/forme des légumes, état de propreté, parasites, pré-conditionnement (notamment pour la viande : uniquement certaines parties, découpes des pièces)
- **Besoins de médiation entre producteurs et clients** : la méconnaissance réciproque des conditions de préparation des repas d'une part et des conditions de production d'autre part, amène des incompréhensions qui ont parfois débouché sur l'arrêt des collaborations.
- **Besoin de formations** : sur les alternatives végétariennes, cuisine des légumineuses

Enfin, **la connaissance des produits locaux disponibles, le prix des aliments et, pour les structures publiques, la rédaction des marchés publics sont également des enjeux.**

3.7.2 Des actions réalisées mais peu de passage à l'acte à la fois des commanditaires et des producteurs.

Malgré les 2 rencontres dédiées à la restauration collective portant sur les trucs et astuces pour rédiger les marchés publics, la réglementation sur la sécurité sanitaire et alimentaire, l'interconnaissance entre producteurs et professionnels de cuisine, et enfin l'édition et la distribution d'un annuaire de producteurs souhaitant travailler avec les acteurs de la restauration collective, **peu de collaborations ont abouties** ; en cause, des problématiques de volumes, de prix, de coût de livraison par exemple, ou tout simplement de non-action.

Ce qui nous mène à nous questionner sur :

- les projets des collectivités : quels sont leurs freins pour faire évoluer leur fonctionnement ?
- la disponibilité opérationnelle de la ressource : les producteurs ayant répondu présents ont encouragé la démarche de valorisation du local et des produits frais en restauration collective mais probablement sans mesurer les conditions et les contraintes d'un tel mode de commercialisation. A partir de quel volume/régularité de commande est-ce une opportunité ? Quels trucs et astuces pour avoir une offre à un prix juste pour les producteurs et attractif pour les clients (conditionnement ? mutualisation de livraison ?)

On retiendra qu'au-delà de faire **connaitre l'offre en produits locaux, pour ce secteur très particulier, il faut travailler à accompagner de façon très opérationnelle et au cas par cas les structures comme les producteurs.**

3.7.3 Spécificité de la petite enfance : 0-3 ans

La préparation et le service de repas à destination des tous petits ont des **exigences particulières** :

- besoin de produits pré-transformés : taille de découpes spécifiques de la viande pour les 0-3ans, pain tranché, exigence sanitaire renforcée
- charge de travail supplémentaire pour le service sur place : lavage des fruits, découpe des fromages locaux, mixage des plats, etc.

4 Impacts des actions de soutien à la production agricole

4.1 Contribution à la diversification de l'offre alimentaire et au soutien de l'existant

Près d'un tiers des bénéficiaires du programme sont des agriculteurs, soient 13 producteurs dont :

- 85% de nouveaux installés (11 exploitations – signalées par une étoile verte)
- 50 % des producteurs aidés diversifient l'offre alimentaire (7 exploitations) : maraichage, poules pondeuses plein air, conserve paysanne de légumes label AB¹², miel, plantes aromatiques et médicinales, viande d'agneau label AB

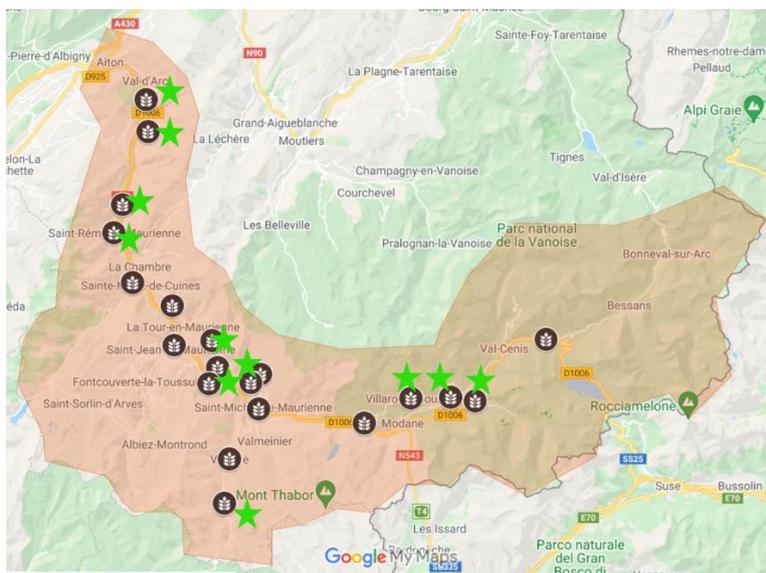


Figure 22 : Répartition géographique des projets de production agricole

4.2 Contribution du programme à l'installation agricole

4.2.1 Cumul avec le dispositif Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

Les aides du programme LEADER ont bénéficié à 50 % des installations agricoles inscrites dans le parcours Dotation Jeune Agriculteur entre 2014 et 2020.

Nombre total d'installation	25
<i>Dont intégration d'une structure familiale et /ou installation en AOP Beaufort</i>	13
<i>Dont relevant de la diversification</i>	12
Bénéficiaires du programme LEADER	6

Figure 23 : Données parcours DJA 2014-2020 pour la Maurienne – source chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc

Ce dispositif encadre et soutient l'installation agricole selon certains critères, notamment celui de l'âge : il faut avoir moins de 40 ans.

Ces données ne sont pas exhaustives : toutes les installations agricoles ne se font pas dans le cadre du dispositif DJA.

4.2.2 Complémentarité du dispositif LEADER pour les installations hors DJA

Il est à souligné que le programme LEADER a également permis de soutenir 5 installations qui n'ont pas bénéficié de la DJA¹³. Pour 4 d'entre elles les exploitants dépassent l'âge requis. Pour une exploitation, ne pas avoir recours aux aides de la DJA est un choix personnel.

Le LEADER a pu donc faciliter l'installation de ces structures en apportant non seulement un soutien économique mais également une mise en lien de ces exploitants, généralement en marge, avec les élus de leur commune et les réseaux de professionnels : groupements de développement agricole, association la Maurienne dans l'assiette par exemple.

Cette intégration contribue à la réussite des projets d'installation car les porteurs de projets bénéficient de l'expérience de pairs.

¹² Agriculture Biologique

¹³ Pas de données quantitatives disponibles pour mettre en perspective cette observation

4.3 Contribution au soutien des outils collectifs

Le programme a bénéficié aux 4 structures collectives structurant les filières alimentaires du territoire, à savoir les 3 coopérative laitière AOP Beaufort et l'abattoir de Maurienne.

Par ailleurs, l'activité de l'ensemble des porteurs de projets soutenue contribue par effet d'entraînement au soutien de ces structures.

3.10 Selon vous, votre projet a contribué à :

28 réponses

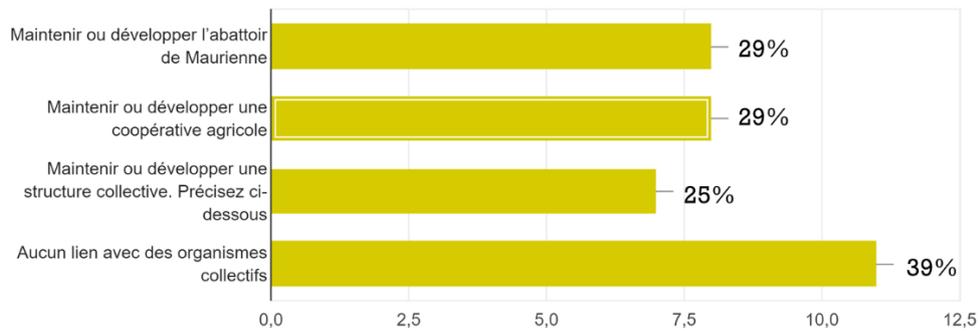


Figure 24 : Contribution des projets au soutien des outils collectifs

5 Impacts des actions de sensibilisation

Les effets des actions sont difficiles à appréhender dans le pas de temps du programme.

EVALUATION DE LA PLUS-VALUE DU PROGRAMME

Lorsque l'on demande aux porteurs de projets en quoi LEADER a pu les aider, les réponses obtenues représentent un bon résumé de la plus-value que le programme a pu apporter sur le territoire :



Figure 25 : Ce que LEADER a apporté aux projets

1 Un programme au service de la création d'activité et de l'emploi

1.1 Presque un projet sur deux concerne une création d'activité

12 créations d'entreprises artisanales et/ou commerciales tels que des restaurants, magasins et traiteurs, 4 nouvelles exploitations agricoles et 7 exploitations en cours d'installation (moins de 5 ans).

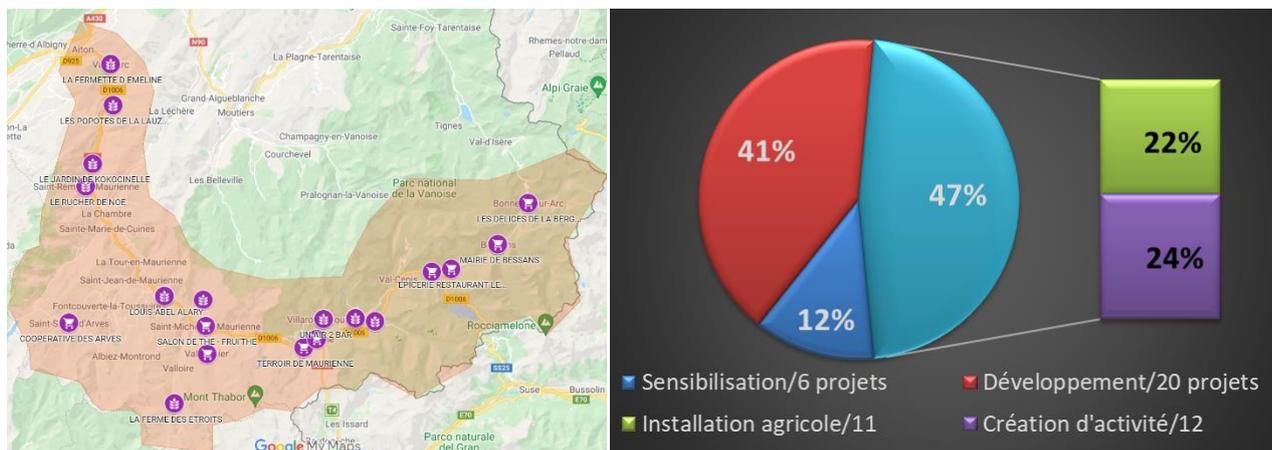


Figure 26: Typologie des projets sélectionnés au 08/01/2021
(Les porteurs ayant déposé plusieurs projets ont été comptabilisés une seule fois)

Si les projets d'installation agricole sont présents sur toute la vallée de façon équilibrée, la création d'activité commerciale est plutôt située en Haute-Maurienne Vanoise. Le développement d'activité se concentre sur la Haute-Maurienne pour 45% et sur Maurienne Galibier pour 25% des projets.

1.2 Des projets permettant de créer et/ou maintenir de l'emploi localement

Pour 41% des porteurs, le projet soutenu a permis de créer ou maintenir des emplois. Cela est notamment valable pour les artisans de bouche dont les restaurants qui ont particulièrement pâti de la crise sanitaire. C'est également vrai pour les nouvelles installations agricoles.

Si l'on considère les 46 dossiers soldés au 08/01/2021, **14,6 ETP ont été créés** grâce aux projets soutenus par le programme LEADER.

2 Répartition et redistribution des fonds captés

2,2 millions d'euros de projets, dont la moitié n'aurait pas été réalisé sans le programme LEADER.

2.1 Une bonne répartition territoriale des fonds captés

Le FEADER disponible au 31/12/2020 s'élève à 1 479 000 € dont 990 904 € sont déjà ventilés sur tout le territoire (mesure 19.2). S'ajoutent au FEADER les cofinancements nécessaires pour obtenir le FEADER, à hauteur de 317 840 €, soit un total de **1 308 744 € d'ores et déjà capté et redistribué sur le territoire.**

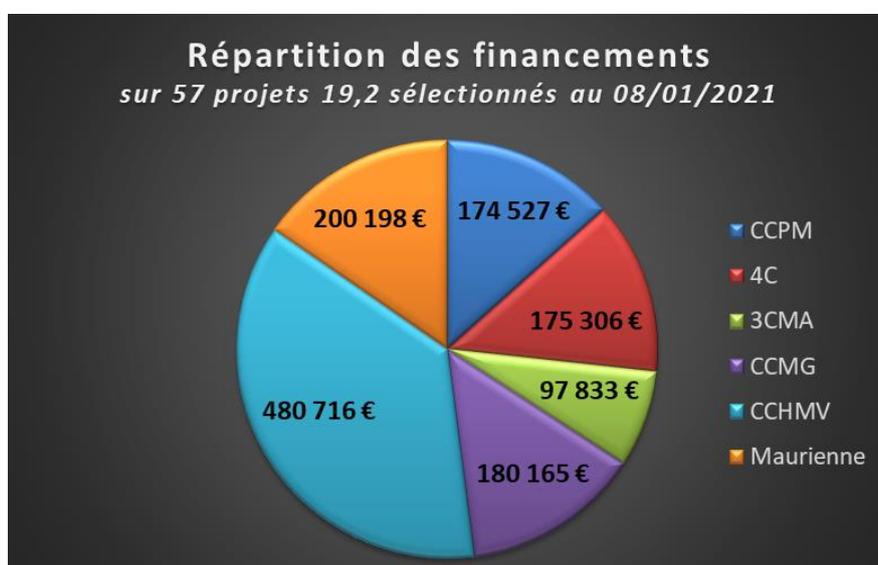


Figure 27: Répartition territoriale des crédits (FEADER + cofinanceurs)

2.2 Des fonds redistribués localement

90% des projets aidés dans ce programme concernent de l'investissement.

60% des porteurs de projet déclarent que leurs investissements ont été réalisés avec des entreprises locales, mauriennes et savoyardes pour la plus part.

En plus de permettre un développement de chiffre d'affaires chez les porteurs de projet (63%), les fonds captés ont bénéficié à des entreprises locales pour réaliser les travaux financés. **L'aide a eu des effets directs et indirectes sur l'économie locale, et sur les emplois.**

3 Contribution à l'innovation

75% des porteurs déclare que leur projet constitue une innovation pour le territoire. Pour ces 24 personnes, l'innovation se retrouve dans les méthodes et pratiques, l'organisation et les partenariats mis en œuvre et la création d'un nouveau service ou produit.

Les innovations pour le territoire, soutenues par le programme, ont en effet été nombreuses et variées.

De nouvelles **méthodes et pratiques** :

- Utilisation des énergies renouvelables pour produire du froid (centrale au CO2) ou de l'électricité (solaire et éolien)
- Evènements « agricoles »
- Implications de collectivités au service des circuits courts : remise en état de terrains agricoles, cahier des charges pour un snack à base de produits locaux, travail avec des producteurs
- Théâtre forum comme outil de sensibilisation

De **nouveaux services** mis en place avec l'aide du LEADER :

- Bocaux de légumes produits localement
- Distributeurs automatiques de produits locaux
- Services de traiteurs et de restauration collective travaillant des produits locaux
- Restaurant intégrant une étable vitrée
- Restaurant bio valorisant les produits frais du magasin Biocoop
- Restaurant travaillant des produits locaux assurant la promotion des producteurs
- Rucher pédagogique
- Site de valorisation des savoir-faire et commercialisant en ligne des produits locaux

Parmi les **nouveaux produits** on trouve :

- Raclette IGP de Savoie
- Des œufs
- Des plantes aromatiques et médicinales
- De la viande ovine bio
- Du maraichage bio
- Du miel en vrac

4 Un programme vecteur de consommation et de coopération

Les retours de l'enquête nous permettent de mettre en avant que la méthode LEADER, via la gouvernance du programme, le circuit d'accueil et d'instruction des demandes d'aide, **soutient et crée du réseau sur le territoire.**

Rappelons que pour plus de la moitié de l'ensemble des interrogés, le programme a contribué à **renforcer le réseau en améliorant la connaissance des acteurs des filières courtes** du territoire et a permis de tisser des **nouveaux liens, notamment commerciaux.**

Rappelons également que 34% des PP et 67 % des MCP **déclarent avoir modifié leur mode de consommation personnel et/ou professionnel.**

Enfin, l'effet levier d'un tel outil de développement peut s'illustrer par le fait que 31 % des porteurs de projets ont **modifiés leur projet pour correspondre aux critères de sélection** :

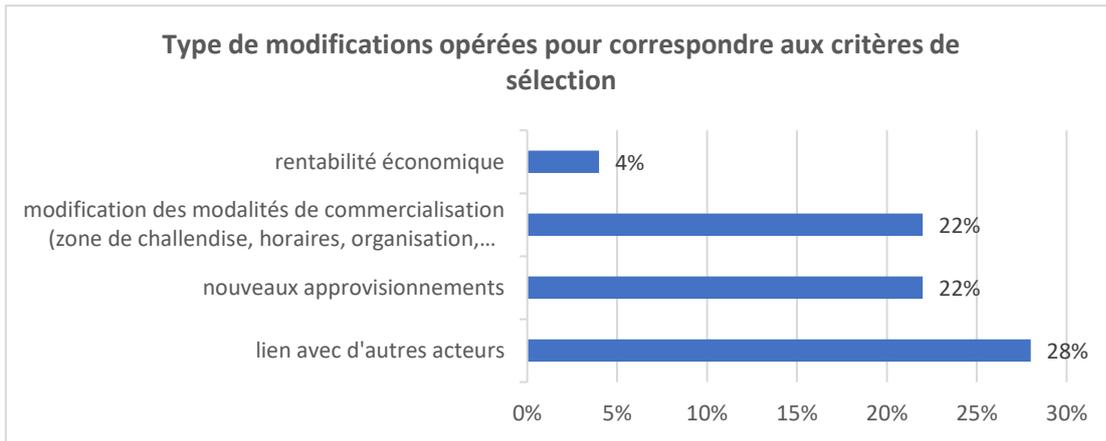


Figure 28: Type de modifications opérées pour correspondre aux critères de sélection

CONCLUSION

1 LEADER : des fondamentaux qui ont prouvé leur efficacité

L'expérience de la Maurienne rend compte en tous points des fondamentaux du programme LEADER.

L'approche participative, l'implication des partenaires public et privé a permis d'animer une dynamique forte et décloisonnée autour de l'alimentation et des circuits courts au service d'un accompagnement efficace et pertinent des porteurs de projets.

La méthode d'accueil et d'instruction des demandes d'aide favorisent la mise en réseau et la coopération entre acteurs.

Le talon d'Achille de ce programme se trouve dans les modalités de mise en œuvre et de gestion jugées trop lourdes.



Figure 29 : Les piliers fondateurs des programme LEADER

2 Les limites de la mise en œuvre et pistes de réflexion

2.1 Un programme satisfaisant malgré un long démarrage et des délais de gestion qui limitent l'atteinte de certains objectifs

Le bilan et l'évaluation du programme pour le GAL de la Maurienne est très satisfaisant considérant que le calendrier de mise en place du programme a laissé **seulement 2 années effectives de mise en œuvre opérationnelle au lieu des 6 ans théoriques prévus sur la période 2014-2020.**

Bien que l'accompagnement technique ait montré son efficacité dans le captage des projets et leur accompagnement, il est en grande partie dédié au montage administratif des dossiers de demande d'aide.

La complexité de ce dernier, le circuit et les délais de gestion de la demande d'aide, de traitement des versements des subventions, la ratio coût du projet/ temps agent passé **n'encouragent pas le soutien de petits projets, potentiellement innovant, l'un des objectifs fondateurs de ce programme.**

Les pistes d'amélioration concernent notamment l'allègement de gestion du programme :

- Les aller-retours entre le GAL et l'AG à chaque étape et sur chaque outil
- La simplification des pièces justificatives des dossiers de demande d'aide
- Les délais d'engagement pour la mesure 19.2
- Les délais de paiement pour la mesure 19.4, GUSI région

2.2 Animation et gouvernance : des pistes d'amélioration recensées

2.2.1 Le processus de sélection

Le fonctionnement du programme a été concentré sur les 2 dernières années de la programmation européenne. Rétrospectivement, la sélection au fil de l'eau des projets et la cadence forcée de fonctionnement du programme, n'a pas toujours permis de **sélectionner des projets à la fois pour leur qualité intrinsèque et pour leur intérêt au regard des enjeux de territoire.**

En fin de programmation, lorsqu'il y a plus de tension sur les crédits, il est fréquent que cette préoccupation soit plus présente dans les débats : **comment mieux hiérarchiser les projets entre eux en intégrant une vision territoire ?**

Avoir recourt à des appels à projets serait une méthode à étudier.

2.2.2 Le suivi des projets soutenus

L'ordre du jour des comités de programmation ne laissent pas toujours le temps **de suivre les projets après leur programmation**. Les enquêtes font état du souhait d'avoir plus de suivi : intégration rapide dans les réunions, un temps de suivi des réalisations à inventer, des visites sur sites, des nouvelles par écrit (mail, petit journal, photos), lors de la rencontre annuelle du GAL en mode retour d'expérience, un bilan écrit des réalisations du programme papier ou en ligne.

3 Une stratégie locale de développement jugée en adéquation avec les enjeux de la Maurienne

93% des porteurs de projets et 81% des membres du comité de programmation estiment que **la valorisation et la diversification de l'offre alimentaire de Maurienne reste un enjeu en fort pour la vallée**. Cet enjeu de territorialisation de l'alimentation a été renforcé par la crise sanitaire de la Covid-19.

4 Les perspectives après le programme

4.1 Les limites de réalisations

L'évaluation des actions de commercialisation n'a pas permis de savoir **si l'effet « produit d'appel » des produits locaux a été dépassé au profit d'une valorisation significative ?** Ce qui questionne l'adéquation entre l'objectif opérationnel initial (augmenter le volume et la diversité des produits locaux commercialisés sur le territoire) et les actions soutenues.

Par ailleurs, il y a des **projets attendus lors de la candidature qui n'ont pas émergés** et restent toujours d'actualité :

- Des projets structurants autour des filières viande
- Des outils de transformations collectifs
- Une logistique adaptée au territoire
- Des projets de restauration collective d'envergure sur l'alimentation saine et durable

4.2 Les actions à poursuivre

- Encourager **l'installation agricole sur des productions déficitaires**
- Promouvoir et informer davantage sur l'offre alimentaire en circuit court : **le déficit de lisibilité des filières courtes occulte le dynamisme actuel du secteur de l'alimentation** de territoire, composante importante de l'attractivité du territoire.
- **Renforcer le rôle des structures collectives de commercialisation existantes** pour faciliter la valorisation des produits locaux : les outils de commercialisation adossés aux coopérative laitière.

4.3 Les nouveaux besoins identifiés

- Le territoire affirme l'importance de **penser la diversification de l'offre alimentaire dans une logique de complémentarité avec la filière AOP Beaufort**. Cette filière structurante pour l'économie agricole de la vallée doit sa vitalité aux structures collectives qui la composent (les coopératives laitières) et à la préservation du foncier agricole dédié.

- **Diagnostiquer les besoins et potentialité pour un projet alimentaire calibré et opérationnel.** Il s'agit de diversifier l'offre alimentaire locale par la mise en place de filières spécifiques à structurer. Ces activités valorisent des surfaces agricoles complémentaires à l'élevage. Cette structuration doit prendre appui sur un **projet alimentaire en adéquation avec les besoins identifiés (cibles, productions, accès/distribution), le potentiel de production (foncier disponible) et la complémentarité avec les territoires limitrophes.**
- **Renforcer la qualité** de la production locale : démarche environnementale notamment

L'exercice de l'évaluation a permis de dresser un diagnostic sur l'alimentation et les circuits courts en Maurienne. Ces résultats devront être partagés et affinés afin de dessiner les contours d'un nouveau projet de territoire sur cette thématique d'actualité.